

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN DE GAULLE

1. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AFFAIRES EUROPÉENNES ET FRANCOPHONIE

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires étrangères.

M. Didier Bariani, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

M. Daniel Colin, suppléant M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.

M. Jean Bardet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les relations culturelles internationales et la francophonie.

M. Jacques Myard, suppléant M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles internationales et la francophonie.

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires européennes.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes.

MM. Pierre Lellouche,
Georges Hage,
Jean-Yves Le Déaut,
Jean-Bernard Raimond,
Roger-Gérard Schwartzberg,
Pierre Lequiller,
Michel Fromet,
Serge Poignant,
Philippe Martin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 27).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JEAN DE GAULLE, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à dix heures.)

1

LOI DE FINANCES POUR 1996 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222, 2270).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AFFAIRES EUROPÉENNES ET FRANCOPHONIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères, du ministère des affaires européennes et du secrétariat d'Etat chargé de la francophonie.

La parole est à M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères.

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, madame le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie, mes chers collègues, permettez au rapporteur du budget des affaires étrangères de commencer par un hommage : je rends un hommage attristé au dernier martyr de la paix, le Premier ministre israélien, victime d'un assassinat inutile...

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Et imbécile !

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial. ... car, pas plus que celui d'Anouar el-Sadate, cet assassinat n'arrêtera pas le processus de paix.

Cet hommage sera suivi d'un souhait : j'exprime le souhait que l'on retrouve nos pilotes tombés en Bosnie. Nous nous associons à la grande fermeté dont font preuve le Président de la République et vous-même, monsieur le ministre des affaires étrangères, en refusant tout accord de la France à un règlement international tant que nos officiers n'auront pas été localisés.

M. Yves Rousset-Rouard. Très bien !

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial. Avant d'aborder les questions proprement budgétaires, je tiens à évoquer encore des réflexions qui me sont chères sur la politique étrangère française, plus exactement sur l'Union monétaire en Europe et sur les relations économiques extérieures de la France.

M. le président de la République, avec votre concours, a relancé avec succès la politique étrangère de la France dans de nombreux domaines. C'est sa détermination qui a sorti le conflit de l'ex-Yougoslavie du borbier dans lequel elle était en train de s'enliser, et la fin des combats, espérons-le, est en vue. Il a consolidé nos liens avec nos partenaires européens, allemands, anglais, italiens et espagnols, et ses contacts personnels avec les dirigeants de ces pays sont du meilleur augure pour l'avenir de nos relations avec eux, pour consolider l'Europe et aboutir à la monnaie unique, en cohabitation dans un premier temps avec les monnaies nationales.

Majorque a marqué un tournant véritable dans la mise sur pied de la monnaie unique. Il a fallu accepter que, pendant trois ans, la nouvelle monnaie soit plutôt une monnaie commune en cohabitation avec les monnaies nationales. J'en tirerai quelques conséquences, car j'estime que c'est un pas très important dans la réalisation de ce projet.

On se demande parfois s'il ne serait pas plus facile de créer d'ores et déjà cette monnaie que tout le monde attend, en se fondant sur les anciennes règles des monnaies, c'est-à-dire en lui donnant une contrepartie métallique, en revenant à l'étalon or, comme le préconisait le général de Gaulle après la sortie du dollar du même étalon par le président Nixon. N'est-ce pas le seul vrai gendarme contre les dérapages incontrôlés ?

Cette contrepartie métallique serait fournie par les encaisses des banques centrales européennes, qui en garderaient la propriété tout en donnant ainsi à la monnaie nouvelle cette contre-garantie. Cela éviterait d'attendre la mise en conformité des critères de convergence et pourrait être appliqué immédiatement à tous les pays européens, le principe de la cohabitation entre monnaie commune et monnaies nationales étant acquis depuis la fameuse réunion européenne de Majorque.

On aurait ainsi l'avantage de rassurer les Allemands, qui s'inquiètent de voir remplacer leur Mark par la nouvelle monnaie et qui prennent des emprunts en francs suisses, dont les remboursements interviendront à partir de 1999. Dans un excellent article d'un journal du soir, vous avez signalé avec raison que l'Union européenne s'était faite sur une entente cordiale avec nos voisins allemands, mais un journal du matin titrait hier ou aujourd'hui sur une mise en garde de M. Théo Waigel, qui exigeait que les déficits soient ramenés non plus seulement à 3 p. 100 du PIB mais à 1 p. 100, avec des sanctions extraordinaires de 0,25 p. 100. J'ai peur qu'on ait quelques problèmes pour l'établissement de la nouvelle monnaie !

Le franc suisse n'offrirait pas plus de sécurité que la prochaine monnaie européenne, qui, puisque personne ne veut du mot « Euror », pourrait s'appeler « Flor » ou d'un

autre nom, pour que cela ne vexé ou ne choque personne. La contrepartie métallique de la banque centrale suisse correspondrait à celle de la banque centrale européenne. Dans cette hypothèse, il n'y aurait plus à attendre que soient réalisés les fameux critères de convergence pour avoir une monnaie forte.

J'ai été autrefois l'étudiant d'un certain M. Rueff et je pense qu'une monnaie s'établit seulement avec une contrepartie métallique et difficilement avec des critères de convergence. De plus, la bonne monnaie chassant la mauvaise, elle deviendrait la vraie monnaie de référence mondiale, détrônant progressivement le dollar de sa position usurpée, lui qui est sous-évalué, ce qui crée une concurrence déloyale.

Voilà une piste que vous pourrez faire étudier par vos experts pour réaliser cette Europe monétaire sans obligation d'une unification fiscale, ou d'unification budgétaire et encore moins politique. Si cette idée n'est pas admise, il faudra continuer dans la voie déjà tracée pour la monnaie unique, avec les difficultés signalées.

Pour jouir de son rôle dans le monde, la France doit tenir compte des secteurs où elle doit être présente, mais aussi et surtout de ceux où elle peut agir et se rendre utile, là où les autres pays sont moins bien placés qu'elle pour le faire.

En dépit des bonnes relations que nous avons avec les pays de l'Est et surtout avec la Russie, nous devons les partager avec la RFA et les Etats-Unis. L'Amérique du Nord, en dépit de nos contacts privilégiés avec le Canada et l'Amérique centrale, est évidemment sous l'influence des Etats-Unis. Le Proche-Orient et le monde arabe se partagent dans leurs amitiés entre tous les grands. Il nous est difficile d'agir seul. Quant à l'Asie, elle aspire à devenir la zone développée du XXI^e siècle sans l'aide de qui que ce soit.

En dehors de l'Afrique et du Maghreb, qui sont notre zone d'influence privilégiée depuis deux siècles, est en train de se constituer une Europe américaine, ou plutôt un regroupement de nations d'Amérique du Sud, habitée en majorité de descendants d'Européens émigrés au XIX^e siècle. Depuis le début de cette année a démarré un marché commun économique de libre-échange entre l'Uruguay, l'Argentine, le Paraguay et le Brésil, qu'on appelle le Mercosur. La France, avec sa voisine l'Espagne, peut y jouer un grand rôle, d'abord sur le plan administratif, en le faisant profiter de notre expérience de démarrage de l'Europe des Six.

Ce qui manque à cette démarche, à laquelle s'associera bientôt le Chili, c'est de constituer un noyau dur administratif, une administration de type bruxellois, qui pourrait prendre place à Montevideo, la capitale la plus centrale et la moins discutable, puisqu'elle est la capitale de la plus petite des nations regroupées et la moins suspecte d'objectifs partisans. Rien n'est encore fait dans ce sens-là et nous ne pouvons les aider à le réaliser car, sans la Commission européenne, parfois trop décriée, l'Union européenne n'aurait pas survécu à ses nombreux soubresauts.

Ce ne sont pas les quelques éventuelles tonnes de viande surgelée d'importation qui doivent nous tenir à l'écart de cette nouvelle Europe américaine. C'est un marché en plein essor, où les grandes entreprises françaises se sont déjà introduites. De plus, les élites de ces nations sont particulièrement francophiles et seraient heureuses de trouver un contrepois à l'influence américaine. Déjà l'an dernier, un voyage de votre prédécesseur, Alain Juppé, notre Premier ministre, avait été accueilli avec

beaucoup de sympathie. Des projets de partenariats industriels ont suivi et se concrétisent de plus en plus dans cette Amérique latine si loin de Dieu et si près des Etats-Unis, pour reprendre une formule célèbre.

Je tenais à vous faire part de ces orientations car l'attente de ces pays est grande et nos efforts envers eux seront payants à tous égards, en particulier pour nos entreprises exportatrices, insuffisamment introduites sur ces marchés dits émergents, dont les situations financières ont été rétablies et sont stabilisées. Je crois d'ailleurs savoir que, aujourd'hui ou demain, viendra à Paris le Président de la République d'Uruguay, M. Sanguinetti. Il serait peut-être intéressant de profiter de son passage pour engager des premiers pourparlers. Le Mercosur frappe à la porte de l'Europe et il convient de lui réserver le meilleur accueil.

En ce qui concerne le budget des affaires étrangères, vous avez pu le connaître dans ses détails en lisant le rapport qui a été fait. Il s'élève à 15,1 milliards de francs comme en 1995. Si l'on prend en compte les transferts de crédits et l'effet change-prix, qui retrace les prévisions des taux de change entre le franc et les principales devises, la diminution des moyens est légèrement inférieure à 1 p. 100. Le Quai d'Orsay pourra ainsi préserver l'accomplissement de ses fonctions régaliennes, alors que son schéma d'adaptation des réseaux diplomatiques et culturels lui permet d'optimiser ses dépenses par un redéploiement de ses moyens. Cette démarche volontariste permet au département, pendant une période de contrainte budgétaire, d'affirmer et de concrétiser les mêmes priorités depuis 1993.

Le ministre des affaires étrangères a été le premier à intégrer dans ses prévisions budgétaires les contraintes de réduction des dépenses de l'Etat qui pèsent maintenant sur l'ensemble du Gouvernement. Il demeure, dans ce domaine, un précurseur et votre rapporteur, qui adhère totalement à l'objectif de réduction des déficits publics, tient à saluer cette orientation exemplaire.

La commission des finances a voulu faire encore mieux. Il faut dire que la rigueur budgétaire sévit partout, même dans les grands pays comme les Etats-Unis qui, non seulement diminuent leur contribution aux organismes internationaux mais vont jusqu'à supprimer des postes diplomatiques, particulièrement en Afrique. Je pense cependant qu'après une étude sérieuse avec vous-même et avec vos services, nous arriverons à des économies plus réalistes.

Je retire donc les trois amendements de la commission des finances au profit de ceux que je viens de déposer avec M. Thomas. Ils tendent, en concentrant leurs effets sur un nombre limité de chapitres budgétaires, à dégager au sein du budget du Quai d'Orsay des économies là où elles seront le moins préjudiciable au fonctionnement du département.

On ne peut manquer de souligner l'efficacité du budget des affaires étrangères, qui, depuis 1993, est orienté dans le sens d'une moindre et d'une meilleure dépense. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous demande d'adopter les crédits du ministère des affaires étrangères, comme l'a fait la commission des finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Bariani, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

M. Didier Bariani, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le ministre délégué, madame le secrétaire d'Etat – et d'abord vous, monsieur le président, cela va de soi –, les chiffres et les rapports écrits étant connus des uns et des autres il me paraît inutile de rappeler en détail l'évolution des grandes masses du budget des affaires étrangères, puisqu'elle vient d'être décrite excellemment par le rapporteur spécial, M. Michel Inchauspé.

Je soulignerai seulement que, dans le contexte d'extrême rigueur – nous ne parlons que de cela – du projet de loi de finances pour 1996, le ministère des affaires étrangères a su préserver globalement ses moyens de travail. Grâce vous en soit rendue, monsieur le ministre. Dans un budget reconduit quasiment à l'identique, aux alentours de 15 milliards de francs, les crédits du titre III, c'est-à-dire les moyens des services, et du titre V, c'est-à-dire l'investissement, progressent de 2,3 p. 100 tandis que les crédits d'intervention hélas ! diminuent.

Ces chiffres globaux correspondent naturellement à des mouvements contrastés selon les chapitres, mouvements que je retrace dans mon rapport écrit et qu'il n'est point utile de rappeler oralement.

Je signalerai simplement, pour m'en féliciter, que, dans le projet du Gouvernement, les moyens de l'OFPRA sont entièrement préservés...

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Didier Bariani, rapporteur pour avis. ... ainsi que les crédits – le Président de la République y tient beaucoup – les crédits destinés à l'aide aux français de l'étranger.

Ce budget est néanmoins très tendu – c'est un euphémisme – et il correspond à mon avis à la limite des efforts que le ministère peut encore réaliser sans porter atteinte au bon exercice de sa mission, c'est-à-dire la représentation de la France à l'étranger.

Le ministère, qui avait connu dans le passé des dérives de gestion dénoncées par la Cour des comptes, a réalisé depuis deux ans un important travail de modernisation et de rationalisation : réforme, à l'automne 1993, de l'organisation des services ; programmation pluriannuelle des priorités et des économies et mise en place d'une politique de productivité ; schéma patrimonial et immobilier et schéma de maintenance immobilière ; globalisation des crédits de fonctionnement des ambassades.

Déjà, il apparaît que certaines de ces actions ne doivent pas aller trop loin, plus loin, dirai-je personnellement. Ainsi, la substitution progressive à certains emplois d'expatriés d'emplois de recrutés locaux est en soi une bonne solution, génératrice d'économies. Toutefois, je m'inquiète un peu, par expérience. En effet, le recours dans les postes à des personnels recrutés localement pour effectuer certaines tâches – visas, état civil – n'est pas sans poser parfois de délicats problèmes de sécurité, et il faut naturellement être vigilant sur ce point, comme vous l'êtes, j'en suis sûr.

Je crois que le ministère des affaires étrangères a un problème d'image. Ce n'est pas nouveau. La réalité de son activité reste trop souvent mal perçue. Pourtant, s'il demeure un ministère régalién, il accomplit aussi d'importantes missions de service public, totalement méconnues en dépit des efforts réalisés. C'est le cas par exemple des fonctions assumées par les consulats au profit de nos compatriotes expatriés.

Autre exemple, le service central de l'état civil, pour les Français nés à l'étranger et les étrangers devenus Français. Implanté à Nantes, il constitue la plus grande mairie de France. Qui le sait ? Il faut regretter que la rigueur bud-

gétaire ne permette pas de poursuivre en 1996 de manière plus significative l'informatisation de ce service au contact direct du public. Et à titre personnel, monsieur le ministre, je me permets d'insister : malgré les difficultés, la complète informatisation de ce service constitue une priorité parmi les priorités. Je suis cette affaire avec un grand intérêt, et je sais que vous partagez cet intérêt.

Cette méconnaissance de la réalité du travail du ministère des affaires étrangères en fait une victime privilégiée des mesures de régulation budgétaire. En 1995 encore, le Quai d'Orsay a dû subir des amputations de crédits en cours d'année. Je regrette que l'état d'esprit qui domine au ministère des finances paraisse partagé par certains collègues, qui ne se sont pas livrés auparavant à une lecture suffisamment affinée. C'est, en tout cas, ce que pouvaient laisser croire les trois amendements adoptés par la commission des finances, amendements qui auraient abouti globalement à réduire de 297 millions de francs les crédits du ministère des affaires étrangères.

Je n'entends naturellement pas me prononcer ici sur le principe général des économies budgétaires, admis, semble-t-il, par l'Assemblée. Je voudrais simplement faire deux observations sur le cas particulier du budget des affaires étrangères.

Ce budget a failli être une fois de plus surtaxé. La commission des finances avait pourtant affirmé sa volonté d'être cohérente dans la réalisation d'économies au sein du budget de l'Etat. Mais cette cohérence est loin d'être évidente, car le budget des affaires étrangères, qui ne représente que 0,98 p. 100 du budget de l'Etat, aurait été appelé à y contribuer à hauteur de 7,42 p. 100.

Même dans une politique d'économies, cela aurait constitué une distorsion pénalisante pour le ministère des affaires étrangères, au moment où l'on nous affirme que le rôle de la France dans le monde est une priorité parmi les priorités. Cette perspective est finalement écartée. Dont acte. Vous aviez d'ailleurs indiqué, monsieur le ministre, que ces réductions de crédits vous auraient obligé à fermer six ou sept postes, ce qui aurait été grave.

Attention à la fermeture des postes ! On n'aura sans doute pas les moyens d'ouvrir des ambassades de plain-pied dans tous les pays qui se créent dans le monde et qui vont à l'ONU. Agissons donc avec prudence à l'égard des consulats généraux, dont on évoque parfois la suppression en se basant sur l'importance numérique de la communauté française du lieu.

Parmi bien d'autres, je vous citerai l'exemple d'Alexandrie. Son consulat général continue à occuper une place importante du fait d'une présence ancienne et d'une tradition culturelle. Les élites alexandrines sont toujours imprégnées de notre culture française et déplorent la réduction de notre implantation administrative au fil des temps. Or Alexandrie est une agglomération de 5 millions d'habitants, qui concentre 40 p. 100 de l'activité économique du pays. Nous pouvons y faire des affaires ! Il est donc clair que le consulat général d'Alexandrie ne peut pas se cantonner dans des tâches purement administratives ni dans une activité superficielle de représentation. L'importance d'Alexandrie dans la vie culturelle et économique du pays exige que nous soyons à même de mieux répondre à l'attente de sa population et que nous fassions jouer à ce poste un rôle économique.

Attention au jugement qui prévaudra dans la suppression de certains postes. Il convient de prendre en compte, non seulement l'importance numérique de la communauté française, mais aussi son rôle dans le pays. Etre

absent de 40 p. 100 du commerce de l'Égypte, ce serait fâcheux. Et je pourrais multiplier les exemples dans d'autres pays.

Je m'inquiète de l'effet des réductions de crédits sur la vie du ministère. Certaines des imputations proposées me paraîtraient particulièrement inopportunes. Je pense aux crédits d'action culturelle, aux dépenses d'informatique ou à l'aide aux Français de l'étranger.

Je voudrais également mettre en garde contre une solution de facilité, consistant à ponctionner davantage encore les contributions bénévoles.

M. Jean-Yves Le Déaut. Bravo !

M. Didier Bariani, *rapporteur pour avis.* La dotation de ce chapitre n'a cessé de diminuer au cours des dernières années, passant de 697 millions de francs en 1993 à 600 millions en 1994 et à 552 millions en 1995. Le projet de budget pour 1996 prévoit déjà une forte diminution, de l'ordre de 14 p. 100. Nous savons, en outre, que ce chapitre est traditionnellement l'une des victimes désignées des mesures de régulation budgétaire. Or il correspond à des dépenses fort utiles : aide au développement, action humanitaire, action dans le domaine de la santé, qui sont au demeurant souvent caractérisées par des taux de retour très intéressants. Ponctionner à l'excès ces contributions bénévoles risquerait de placer notre pays dans une situation difficilement compatible avec son statut de membre permanent du Conseil de sécurité.

Après d'autres rapporteurs pour avis qui sont intervenus dans la discussion d'autres budgets, je m'interroge sur la validité d'une méthode qui consisterait à pratiquer des coupes dans la précipitation, sans concertation préalable, au nom d'une égalité arithmétique de traitement qui est, à mon avis quelque peu illusoire. En réalité, le ministre des affaires étrangères se trouverait frappé plus que proportionnellement, ce qui est spécialement injuste pour un ministère qui a déjà fourni d'importants efforts et dont le budget pour 1996 est déjà très tendu.

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis.* Bravo !

M. Didier Bariani, *rapporteur pour avis.* J'avais proposé à la commission d'émettre un avis défavorable aux amendements de réduction, mais je reconnais, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, que nous raisonnions dans le cadre d'une réduction globale de 4 milliards, un montant qui a été ramené à 2 milliards de francs.

Je viens de rappeler la volonté de la commission des affaires étrangères de ne pas voir ce ministère traité plus durement que les autres.

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis.* Et de ne pas le voir traité du tout ? ...

M. Didier Bariani, *rapporteur pour avis.* C'est le point de vue de l'opposition. Moi, je me place dans un autre cadre.

Il aurait été difficilement acceptable, voire totalement inacceptable, pour être tout à fait franc, de taxer à 7,42 p. 100 de son budget le ministère des affaires étrangères. Mais maintenant, il faut peut-être envisager les choses avec plus de flexibilité. Nous le verrons lors de l'examen des amendements.

Nous sommes tous attachés au rayonnement de la France dans le monde. Et je rappelle tout de même, concernant le ministère des affaires étrangères, qu'on ne peut pas tondre un œuf ! C'est pourtant à cet exercice un peu difficile, matériellement et intellectuellement, que

nous étions préalablement invités. A titre personnel, je souhaite donc qu'on examine avec beaucoup de discernement les réductions de crédits qui pourraient être proposées.

Soyez en tout cas assuré, monsieur le ministre, de l'attachement unanime de la commission des affaires étrangères, et en premier lieu de celui de son président, à notre outil diplomatique et à tous ceux qui le font vivre.

J'é mets, pour conclure, le vœu qu'à l'occasion de ce débat, cet état d'esprit soit partagé par l'Assemblée nationale tout entière. Sans un grand ministère des affaires étrangères, il n'est pas de vraie présence de la France dans le monde. Et j'avais compris que c'était une tendance forte du nouveau septennat ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin, suppléant M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les affaires étrangères.

M. Daniel Colin, *rapporteur pour avis suppléant.* Monsieur le président, messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, mes chers collègues, Jean-François Deniau, m'a demandé de vous présenter en son nom les grandes lignes de son avis.

C'est bien naturellement vers les questions de sécurité internationale que vont les préoccupations de votre commission de la défense. Nous assistons à une multiplication des interventions extérieures des soldats français. La crise yougoslave illustre à elle seule la diversité et la complexité de ces missions, que ce soit sur terre, sur mer ou dans les airs.

Depuis trois années en effet, les Casques bleus français de la FORPRONU se sont interposés entre les belligérants. Nos marins ont participé au contrôle de l'embargo. Notre aviation a sillonné le ciel bosniaque. Nous demeurons inquiets sur le sort de deux de nos pilotes, pour lesquels des informations contradictoires nous parviennent. Peut-être – nous l'espérons, monsieur le ministre – pourrez-vous nous rassurer ?

Les missions des Casques bleus sont d'autant plus difficiles que leur cadre est imprécis. C'est là sans doute, monsieur le ministre, l'un des points essentiels sur lequel la France doit faire entendre sa voix aux Nations unies.

La fin de la guerre froide permettait tous les espoirs pour l'ONU. Que trop d'attentes, trop de sollicitations ont rendu victime de son succès. Nous vivons dans un monde où tout s'internationalise, sans qu'aucun code, sans qu'aucune loi soit clairement définie. En conséquence, l'ONU ne peut que difficilement remplir le rôle de gendarme de conciliateur, de médiateur que d'aucuns voudraient lui voir jouer.

Il faut donner aux soldats de la paix des missions claires. Sans doute faut-il « réinventer » la notion de mandat, conserver l'interposition et le maintien de la paix là où ce sera possible et ne pas hésiter à la rétablir quand ce sera nécessaire. Dans ce dernier cas, l'ONU pourrait confier un mandat à une nation, comme ce fut le cas pour l'intervention française au Rwanda, intervention militaire et humanitaire parfaitement effectuée par nos armées.

L'ONU a d'autres chantiers de réforme en cours. Il lui faut réfléchir sur les inflexions nécessaires à sa rénovation.

L'ONU ne peut accumuler les déficits budgétaires, sans perdre sa crédibilité. Il convient de souligner ici, monsieur le ministre, l'application que vous mettez à faire en sorte que la France honore totalement et en temps voulu le montant de ses contributions au fonctionnement de l'organisation. Cette régularité n'est, hélas, pas de mise outre-Atlantique, ni chez tous nos partenaires.

L'ONU est également trop centralisatrice – ce n'est pas un scoop bien sûr –, trop paperassière et trop bureaucratique. Mais elle a engagé un effort de rationalisation de ses structures et de ses méthodes de travail. Nous devons l'encourager à persévérer dans cette voie.

Il convient également qu'elle s'appuie plus ouvertement sur les organisations régionales, et au besoin qu'elle leur délègue une partie de ses attributions, malgré – nous ne pouvons nous le cacher – les risques que cela comporte.

L'attitude des Américains dans le conflit bosniaque est édifiante quant au rôle qu'ils entendent jouer sur la scène internationale. Refusant d'exposer leurs soldats sur le terrain et après avoir armé et entraîné les forces croates – et sans doute d'autres –, ils ont su mettre en avant leur participation aux raids aériens de l'OTAN et la place occupée par leur technologie, par Tomahawk interposés, dans l'évolution récente de la crise yougoslave.

Dans ce qui fut pour eux une course tactique, ils ont su emballer la machine pour passer seuls, avec les honneurs, la ligne marquant les espoirs de la paix. Leur diplomatie semble alors avoir réussi là où tant d'autres marquaient le pas. L'Europe en sort affaiblie.

Une autre clarification est nécessaire concernant l'attitude que la France souhaite adopter vis-à-vis de l'OTAN.

Officiellement, elle n'entend pas remettre en cause la position adoptée par le général de Gaulle en 1966. Cependant, force est de constater que, face à l'activisme déployé par l'OTAN pour justifier son existence remise en cause par la disparition du pacte de Varsovie, les ambiguïtés de la position française se renforcent.

La France participe à certaines activités administratives de l'OTAN par sa présence au sein de l'alliance, mais non aux activités proprement militaires, hormis les missions confiées à l'OTAN par l'ONU !

A défaut de réintégration des structures de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord, on peut déceler là toutefois la tentation ou les prémices d'un « retour minimum d'insertion ».

La France ne peut certes négliger un outil qui concourt à la stabilité en Europe, mais ne risque-t-elle pas ainsi de renforcer encore davantage la marginalisation de l'UEO ?

L'Union de l'Europe occidentale s'efforce en effet de « se réactiver » pour être en mesure de remplir la mission que lui confie l'article J 4 du traité de Maastricht. Saura-t-elle sortir de sa torpeur à temps pour être au rendez-vous historique de l'édification d'une défense européenne indépendante que nous appelons de tous nos vœux et qui tarde à se mettre en place ?

Voilà autant de questions que se pose la commission de la défense.

J'en arrive maintenant aux crédits de votre ministère.

Dans le contexte général qui a présidé à l'élaboration du projet de loi de finances, votre budget n'enregistre qu'une légère diminution, équivalente à 0,26 p. 100. Il faut sans doute y voir la marque de la qualité de nos diplomates, dans les âpres négociations qui vous ont opposé au ministère du budget.

Toutefois, cette année encore, la commission de la défense s'élève vigoureusement contre la compression des crédits destinés à notre coopération de défense. Au cours de la décennie écoulée, ils auront diminué de moitié ! Est-ce bien raisonnable, alors que les risques se multiplient et que les jeunes démocraties ont besoin de préserver leur sécurité ?

Les contacts entre militaires sont plus que jamais nécessaires pour tenter d'édifier une architecture de sécurité pour le *xx^e* siècle. La coopération de défense en constitue à la fois les fondations et le ciment.

La fin de la guerre froide rend nécessaire le développement des actions de coopération de défense. Il ne faudrait pas qu'une froideur comptable écartât la France d'un domaine où sa présence est à plus d'un titre indispensable.

Sous réserve de ces observations concernant les crédits de la coopération de défense, votre commission de la défense a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. La France est aujourd'hui à la croisée des chemins en matière de politique d'immigration. Nous n'avons plus le choix. Ou nous adoptons le modèle français d'intégration des immigrés, ou la violence entre communautés deviendra notre lot quotidien.

Manifestement, les politiques successives menées depuis l'arrêt officiel de l'immigration, en 1974, n'ont pas atteint leurs objectifs...

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Nous en savons quelque chose !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. ... maîtriser les flux migratoires et intégrer les populations établies sur notre sol.

L'immigration a certes été contrôlée, mais, comme par un effet de vases communicants, l'immigration clandestine apporte des flots renouvelés de candidats au travail au noir, attirés par les mirages des sociétés industrielles.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Surtout quand on régularise leur situation !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Alors que les acquisitions de nationalité française augmentent régulièrement – 125 739 pour l'année 1994, dont 92 000 naturalisations et 33 000 manifestations de volonté conformément à l'article 21-7 du code civil – le nombre d'étrangers, qui aurait dû diminuer mécaniquement depuis une vingtaine d'années, reste stable dans notre pays. L'immigration légale n'explique pas ce nouvel afflux.

L'Europe du Nord, riche et développée, constituée des anciennes puissances colonisatrices, dont le credo économique est la balance du commerce extérieur, peut-elle raisonnablement s'entourer de barbelés, fussent-ils électroniques ? C'est une vraie question. Les Allemands ont proposé d'en installer il y a deux ou trois ans, sur la ligne Oder-Neisse.

Le modèle français d'intégration est grippé. Avant guerre, les immigrés étaient forgés dans le moule culturel de l'école laïque et obligatoire. L'intégration se faisait dans les hauts fourneaux ou sur des laminoirs.

M. Jacques Myard, *rapporteur pour avis*. Image osée, monsieur Le Déaut !

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis*. Le creuset républicain fonctionnait à plein régime.

Aujourd'hui, la situation est tout autre. Pour de nombreux parents, l'école n'est plus le modèle idéalisé puisqu'elle ne garantit plus un emploi. La société a éclaté et les immigrés, surtout les enfants, ne bénéficient plus, dans les zones dures, des atouts de la République.

On a l'impression d'un Etat minimum qui s'est retiré et d'un Etat qui ne retire pas les leçons de ce constat, aussi bien en politique générale – politique de la ville notamment – qu'en politique étrangère.

Dans le domaine de la politique européenne, l'entrée en vigueur de la convention de Schengen est sans cesse différée...

M. Jacques Myard, *rapporteur pour avis*. Elle est inadaptée !

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis*. ... comme si nous entrions à reculons dans le cadre européen.

Monsieur Myard, je souhaiterais que vous ne m'interrompiez pas en permanence !

M. le président. Absolument, monsieur Myard !

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis*. Sinon, monsieur le président, je serai obligé de demander quelques minutes supplémentaires à la fin de mon exposé...

M. le président. M. Myard va vous laisser parler.

Vous avez seul la parole, monsieur Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis*. L'entrée en vigueur de la convention de Schengen est sans cesse différée, disais-je, comme si la lutte contre le terrorisme n'impliquait pas une étroite coopération internationale.

M. Jacques Myard, *rapporteur pour avis*. Nous sommes pour !

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis*. La lutte contre l'immigration clandestine s'est certes intensifiée, mais sans résultats vraiment probants. Et, comme certains politiques n'ont pas hésité à jouer sur la peur pour assouvir les besoins sécuritaires, on aboutit malheureusement aujourd'hui dans la population, à charger l'étranger de tous les maux !

Après l'assassinat d'un jeune Turc dans ma ville, il y a quelques semaines, un des habitants, à qui je faisais valoir mon point de vue, m'a répondu : « Monsieur le député, vous avez raison, mais on est envahi ! » Cette phrase souligne le malaise profond qui règne à l'heure actuelle dans notre pays...

M. Jacques Myard, *rapporteur pour avis*. Je ne vous le fais pas dire !

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis*. ... où certaines mesures ont fait le lit des extrémismes.

Notre politique en matière d'immigration pourrait « changer de braquet », à condition qu'elle ne soit pas dissociée de notre politique en matière d'affaires étrangères et d'affaires européennes.

M. Jacques Myard, *rapporteur pour avis*. Nous sommes d'accord !

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis*. De la mission très intéressante que j'ai effectuée en Tunisie, en Italie et dans les Alpes-Maritimes, j'ai tiré plusieurs enseignements.

J'ai pu me convaincre que le développement des pays du Sud est la première condition *sine qua non* d'un arrêt des mouvements migratoires. Tant qu'un écart important caractérisera les relations nord-sud, la pression migratoire se maintiendra. Je retiendrai l'appel de M. Jilani, député tunisien, mais également président du patronat tunisien, qui espère que nos « mesures sécuritaires » n'aient pas pour conséquence de freiner les relations économiques franco-tunisiennes.

Ce pays, qui se distingue par une croissance forte et par un revenu par habitant le plus élevé parmi les pays du Maghreb,...

M. Jacques Myard, *rapporteur pour avis*. C'est exact !

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis*. ... a vu sa pression migratoire décroître au cours des ans. Dans un tel contexte, comment peut-on concevoir que les mesures d'économie qui frappent le ministère des affaires étrangères – M. Bariani les a évoquées tout à l'heure – frappent aussi le ministère de la coopération pour plusieurs centaines de millions ? Il y a là une incohérence au niveau de la politique gouvernementale.

On ne peut pas à la fois demander de lutter au niveau de la coopération internationale, au niveau de la coopération nord-sud, pour régler un certain nombre de problèmes et réduire les moyens des départements ministériels concernés ! S'attaquer en priorité à la culture, à la recherche et à notre diplomatie, c'est sans doute plus facile que de diminuer les crédits dans d'autres domaines, dans la mesure où les groupes de pression y sont moins nombreux – mais, à mon avis, cela n'en reste pas moins une erreur.

M. Jacques Myard, *rapporteur pour avis*. Lisez mon rapport !

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis*. Après les demandes de la commission des affaires étrangères l'an passé, les moyens de l'OFPPRA ont été maintenus pour 1996. L'an dernier, nous nous étions battus pour des postes ; depuis, des progrès ont été réalisés.

S'agissant des demandes de droit d'asile, j'exprime quelques regrets au sujet de la situation particulière des demandeurs algériens. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, comment vous comptez faire évoluer la situation ? Certes, les dossiers des demandes rejetées – je rappelle que les Algériens ne peuvent pas bénéficier de la convention de Genève de 1951 dans la mesure où l'on considère qu'ils ne sont pas persécutés par leur Etat – sont transmis au ministère de l'intérieur qui peut accorder aux déboutés le bénéfice d'un « asile territorial ». Cette solution est pragmatique, mais pas satisfaisante car les personnes ayant obtenu ce statut sont obligées de reformuler une demande tous les trois mois ; en outre, ce statut ne porte pas autorisation de travail.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que l'octroi de l'asile territorial à des personnes n'entrant pas dans le champ des dispositions de la convention de Genève de 1951 relève plutôt de l'OFPPRA, qui a plus l'habitude de traiter ce genre de dossier, que du ministère de l'intérieur ? Ne pourrait-on pas envisager un transfert ?

S'agissant de la politique en matière de visas, l'exemple de la Tunisie montre que si cette politique a permis d'obtenir des résultats positifs grâce à la prise en compte du problème de l'immigration en amont, elle a maintenant, étant arrivée au terme de ce qu'elle pouvait rendre, des effets pervers – et, sur ce sujet, je vous renvoie à mon rapport écrit. Aussi les autorités tunisiennes souhaitent-elles que leurs industriels puissent disposer de visas per-

manents, ce qui implique moins de tracasseries. En tout cas, elles ajoutent que la réciprocité, notamment en matière de convention de réadmission, est liée à une bonne analyse de notre politique des visas.

En Italie, pays de transit et d'immigration, les autorités sont confrontées à un problème d'immigration qu'elles ne savent pas résoudre, faute d'une législation suffisante. De pays de transit, l'Italie est devenue un pays d'immigration,...

M. Jacques Myard. C'est un des effets de Schengen !

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis.* ... et ce n'est que tardivement que les Italiens en ont pris conscience.

De surcroît, comme je l'ai indiqué, il y a des carences législatives – je pense notamment à cette fameuse loi Martelli de 1990. Je dirai presque qu'il y a en Italie une alliance objective entre le capital, pour avoir de la main-d'œuvre à bon marché – la *cofindustria* semble peu disposée à s'en priver –, et le goupillon de l'Eglise, laquelle soutient très fortement les immigrants clandestins, ce qui, sur le plan politique, entrave l'action d'un pays qui éprouve déjà les pires difficultés à modifier certaines de ses lois.

Cela signifie – et là je m'adresse à M. le ministre des affaires européennes – que l'Italie doit d'abord résoudre un certain nombre de problèmes avant de pouvoir adhérer, comme elle le souhaite – elle est candidate – à la convention de Schengen. Du reste, les Italiens en ont la volonté. Mais, plus que de se doter d'une loi sur la protection des données personnelles, plus que de s'équiper en matériel informatique pour connecter les postes consulaires, plus que d'achever l'aménagement des aéroports internationaux, ce dont a besoin l'Italie, c'est d'une législation efficace. D'ailleurs, j'ai rencontré des fonctionnaires des ministères et ils en sont persuadés.

De plus une véritable filière d'immigration de type mafieux s'est organisée entre l'Albanie et l'Italie – les Albanais ne sont pas les seuls à l'emprunter, des ressortissants de pays asiatiques l'utilisent aussi – mais ce n'est pas la seule. Les filières se développent d'ailleurs par ethnies et se répartissent ensuite dans toute l'Europe. San Remo est un des points de passage. Sur tout cela, je vous renvoie à mon rapport écrit.

Les Alpes-Maritimes subissent cette pression migratoire. Le centre de rétention d'Auvare témoigne de l'échec de la politique de reconduite à la frontière. Mais s'il y a échec, il est justement dû au fait que nous n'avons pas de rapports ou alors la coopération – insuffisante –, avec certains pays. D'ailleurs les consuls qui viennent reconnaître leurs ressortissants souhaitent, bien sûr, des contreparties. Ce problème de l'immigration a donc une dimension internationale.

Enfin, s'agissant du contrôle aux frontières – dont on peut concevoir le renforcement lors des périodes où sont commis les actes terroristes – on s'aperçoit de ses limites. Les dizaines de milliers de sorties de notre territoire et d'entrées sur celui-ci qui ont eu lieu dans les Alpes-Maritimes durant la semaine où nous y étions en mission montrent bien que ce n'est pas la présence d'un fonctionnaire portant képi sur une autoroute qui constitue le meilleur moyen de contrôler les frontières. Pourtant, le ministre de l'intérieur a plutôt tendance à penser que c'est la voie à suivre.

J'ai proposé vingt-cinq mesures pour essayer de régler ce problème de l'immigration, et je vous invite à les lire, monsieur Myard.

M. Jacques Myard, *rapporteur pour avis.* Je les lirai avec intérêt, monsieur Le Déaut !

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis.* Certaines d'entre elles sont d'ailleurs consensuelles. L'immigration a fait l'objet d'un consensus dans notre pays durant des dizaines d'années, avant de devenir un thème d'affrontements politiques. Je vous engage, monsieur le ministre, à lire le très bon numéro d'*Histoire* de ce mois-ci, qui traite de la France et des étrangers, et vous verrez que, à un moment donné, l'immigration a fait l'objet d'un consensus, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que – et je le disais tout à l'heure à M. Thomas – ce problème est traité comme un problème de politique intérieure alors qu'il s'agit essentiellement d'un problème à la fois de politique intérieure et de politique internationale.

Parmi ces mesures, je suggère de consolider le noyau dur de Schengen, d'élargir son processus, bref, de renforcer le troisième pilier de l'Union européenne.

M. Jacques Myard, *rapporteur pour avis.* Il faut surtout réformer Schengen !

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis.* Pour traiter ces problèmes, il faut une politique extérieure commune de l'Union européenne. Il convient notamment de renforcer l'espace Schengen et de stimuler les travaux sur le projet Eurodac – à ce propos, pouvez-vous nous indiquer où nous en sommes ?

Il faut également développer la coopération transfrontières, élaborer un projet de loi sur le droit de suite en application de la Convention, réviser le régime de la déclaration d'entrée sur le territoire.

Il est également nécessaire d'élaborer une stratégie d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne, laquelle devra intégrer une approche sur la régulation des flux ainsi qu'une adhésion aux règles communes en vigueur. Si une crise éclatait dans les pays de l'ex-Union soviétique, il en résulterait un formidable potentiel d'immigrants clandestins en Europe occidentale – jusqu'à présent, on n'en a pas encore vu beaucoup. Voilà pourquoi nous devons renforcer la coopération avec les pays d'immigration.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Le Déaut.

M. Jacques Myard, *rapporteur pour avis.* A défaut d'arrêter le flux, arrêtons le flot ! (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis.* Je conclus, monsieur le président.

Vous vous êtes battus pour que les crédits de l'OFPRA soient maintenus et c'est très important. En effet, la loi des ciseaux fait que lorsqu'on traite rapidement le problème du droit d'asile, il n'y a pas de faux demandeurs d'asile. En revanche, la commission des affaires étrangères observe que tous les autres crédits concernant tant l'investissement que le fonctionnement du ministère des affaires étrangères baissent ; or comme l'a dit M. Bariani : « On ne tond pas un œuf ! »

Pour toutes ces raisons, et afin de vous aider, monsieur le ministre, le groupe socialiste votera contre vos crédits.

M. Hervé de Charette, *ministre des affaires étrangères.* Curieuse façon !

M. le président. La parole est à M. Jean Bardet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles internationales et la francophonie.

M. Jean Bardet, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans un contexte de restric-

tion budgétaire destiné à lutter contre les déficits, lutte à laquelle doit, comme il convient, participer la direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques, je me félicite que l'essentiel ait été préservé : l'ensemble du maillage de l'implantation mondiale du réseau culturel français est maintenu, ce qui fait que, dans les années à venir, lorsque la situation financière de notre pays sera redressée, tout sera resté en place pour que reparte une activité nécessaire au rayonnement de la France dans le monde.

Je souhaite que cette période, que, dans la conjoncture actuelle, j'appellerai « d'attente », soit la plus courte possible. Car si le budget du secrétariat d'Etat chargé de la francophonie est un des plus faibles de la nation en volume – 0,3 p. 100 – son importance réelle, en termes de retour de la part des nations ou des individus qui en bénéficient, est beaucoup plus vaste. En effet, toute action entreprise dans le cadre de la direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques fait boule de neige. Ainsi, toute personne qui accède à une meilleure connaissance de notre pays doit devenir à son tour ambassadeur de notre langue, de notre culture et de nos techniques. C'est pourquoi je suis personnellement très attaché aux échanges d'étudiants et au système des bourses.

Avant d'étudier rapidement et de façon analytique votre budget, madame le secrétaire d'Etat, permettez-moi de préciser ce que représente pour moi la francophonie.

Bien évidemment, un francophone est quelqu'un qui parle français,...

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Intéressante définition !

M. Jean Bardet, rapporteur pour avis. ... mais, au-delà de cette définition étymologique un peu restrictive, il serait souhaitable d'inclure dans la francophonie la notion de francophilie – l'ami de la France. En effet, quel meilleur moyen pour les peuples de devenir amis que de se comprendre ? J'ajouterai aussi dans ma définition la francognoisie, c'est-à-dire la connaissance de la France, si je peux me permettre ce néologisme. A ce propos, moi qui ne parle que le français et qui ne peux être taxé de « snobisme » linguistique, ...

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Ça commence ! (*Sourires.*)

M. Jean Bardet, rapporteur pour avis. ... je ne partage pas le point de vue de certains de mes collègues sur l'utilisation de la langue française, en particulier dans le domaine scientifique. Le plus important pour la France est-il que les travaux scientifiques de ses chercheurs soient lus dans le monde entier, même en anglais –, leurs lecteurs sauront toujours qu'ils émanent de chercheurs français – ou qu'ils soient publiés en français et malheureusement bien souvent jamais lus, donc sans aucun bénéfice pour la recherche française ou pour la France ?

Ce problème de définition n'est pas sans importance car il peut, dans une certaine mesure, orienter différemment notre politique, soit vers la francophonie au sens linguistique restrictif du terme, soit vers un sens plus large de rayonnement de la France.

A ce sujet, je suis heureux de souligner que si le Conseil audiovisuel extérieur de la France a bien confirmé la spécificité de TV5 comme instrument privilégié du rayonnement de la langue française, il a aussi assigné à Canal France international d'être la chaîne de pro-

motion de l'image de la France, y compris auprès des non-francophones. Le rapprochement de ces deux chaînes doit d'ailleurs prochainement se concrétiser.

C'est ainsi que CFI, en tant que banque d'images, prépare, dans le cadre de ses missions, une régionalisation de ses programmes qui pourraient être diffusés, doublés ou sous-titrés dans la langue locale, en particulier en anglais, en espagnol et en arabe. De même, CFI se prépare à compléter son dispositif d'informations par deux nouveaux produits : un « tout images » international en plusieurs langues et un journal international quotidien en français et en anglais présentant le point de vue français sur l'actualité internationale.

Sans tomber dans le travers de la propagande, il est important que la France fasse entendre sa voix dans le concert international, et cette voix ne peut être entendue que dans une langue comprise des populations auxquelles elle s'adresse. Pour faire une comparaison historique, quel aurait été l'impact de Radio-Londres si la BBC avait diffusé ses émissions en anglais ?

Le présent budget est rigoureux. La priorité renforcée donnée cette année à la réduction des déficits publics a conduit le Gouvernement à procéder à des arbitrages budgétaires difficiles. Si le projet de loi de finances, dans son ensemble, s'inscrit dans le cadre économique général du collectif budgétaire du mois d'août, le ministère des affaires étrangères n'a pas, pour 1996, été retenu comme axe prioritaire du recentrage de l'effort public. Avec 15,127 milliards de francs, le budget du département diminue, en effet, de 4,3 p. 100 par rapport à la loi de finances rectifiée, mais de 0,26 p. 100 seulement par rapport à la loi de finances initiale pour 1995. Il reste cependant voisin de 1 p. 100 du budget de l'Etat.

Je rappelle que le principe qui a présidé aux choix budgétaires a été, il faut s'en féliciter, de maintenir l'essentiel du réseau diplomatique et culturel, afin de permettre, dès que possible, sa réactivation. L'effort d'économies a, en premier lieu, porté sur les crédits d'intervention du ministère, et donc sur ceux de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques dont les crédits s'élèvent, dans le projet de loi de finances, à 5,267 milliards de francs, contre 5,357 milliards de francs dans le budget initial de 1995 : ils sont en diminution de 1,7 p. 100 et se stabilisent autour de 35 p. 100 des crédits du département.

En dépit de cette diminution, ces crédits restent cependant acceptables compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, mais à condition qu'ils soient exécutés tels qu'ils seront votés et qu'il soit mis fin aux régulations intervenues ces dernières années et dénoncées tant par les rapporteurs de la commission des affaires culturelles que par ceux de la commission des affaires étrangères. En effet, ce jeu des régulations budgétaires prive notre assemblée d'une de ses prérogatives constitutionnelles essentielles, qui est de voter le budget.

Permettez-moi de vous rappeler que de 1991 à 1994 et, malheureusement, en 1995, les crédits ont été régulés. Pour 1995, 178 millions de francs sont d'ores et déjà annulés et 104 millions gelés. C'est pourquoi la commission a adopté une observation demandant que les crédits votés, pour 1996, pour la direction générale lui soient attribués dans leur intégralité. Vous comprendrez donc que, tout en étant conscient des motifs pour lesquels la commission des finances a adopté des amendements de réduction des crédits, ceux-ci me paraissent inacceptables au regard de l'effort déjà exigé.

Dans le budget pour 1996, les diverses directions de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques ne se trouvent pas logées à la même enseigne. La direction de la coopération culturelle et linguistique, d'une part, et la direction scientifique et technique, d'autre part, semblent les plus défavorisées.

Certaines initiatives devraient avoir un effet bénéfique, en particulier le regroupement au sein d'une même direction de la coopération culturelle et linguistique ; la création de centres culturels et de coopération linguistique dont l'autonomie financière, permet le partenariat avec des acteurs locaux ou des collectivités territoriales françaises ; une nouvelle politique de diffusion du livre ; les nouvelles responsabilités de l'Association française d'action artistique ; la création du comité consultatif local pour les instituts et centres culturels et de coopération linguistique.

Ces initiatives n'en demeurent pas moins lourdement hypothéquées par la diminution de la dotation budgétaire de la direction de la coopération culturelle et linguistique, qui atteint un peu plus de 5 p. 100 dans le projet de loi de finances.

Une diminution encore plus forte des crédits votés – ou l'intervention de mesures de régulation – aurait pour conséquence immédiate l'élaboration, à moyen terme, d'un plan de fermeture d'établissements, dont le coût serait d'autant plus incertain qu'il y aurait lieu de prendre en compte l'indemnisation de personnels recrutés de plus en plus localement, d'éventuelles dénonciations de baux ainsi que l'abandon de rénovations en cours et d'investissements lourds devenus inutiles.

Je souhaite donc vivement que soient appréciées les conséquences de ces incertitudes sur un réseau indispensable.

La coopération scientifique et technique s'est renforcée dans de nombreux pays qui apparaissent comme des priorités pour la France – péninsule indochinoise, Liban, pays d'Europe centrale et orientale –, mais aussi dans les pays dont l'évolution politique récente a créé une demande importante : Afrique du Sud, territoires palestiniens, Chine.

Du point de vue thématique, la direction de la coopération scientifique et technique se tourne prioritairement vers une action de formation, initiale ou continue, dans les différents secteurs de la vie économique.

L'effort se porte aussi sur le développement de programmes de coopération institutionnelle, avec des accords interuniversitaires complétés par des programmes de bourses. J'insiste sur ce point. De nombreuses bourses accordées tant à des étudiants étrangers venant en France qu'à des étudiants français allant à l'étranger accroissent le rayonnement de la France dans ces pays.

Heureusement, deux priorités sont maintenues : le financement de l'action audiovisuelle extérieure et le fonctionnement de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger.

Il est inutile d'insister sur la prépondérance actuelle de l'audiovisuel dans tous les moyens de diffusion de la connaissance ; j'en ai déjà parlé.

L'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, établissement public à caractère administratif créé par la loi du 6 juillet 1990, nécessite encore quelques aménagements de structure, mais son fonctionnement est dans l'ensemble satisfaisant.

En ce qui concerne son financement, je suis heureux que, durant toute cette période, deux équilibres aient été respectés.

La part de l'Etat dans le financement global de l'enseignement français à l'étranger est restée équivalente à la part prise en charge par les familles.

De même, pour ce qui est de la rémunération des enseignants résidents : elle reste répartie également entre la contribution de l'Etat et celle des familles.

Le succès de l'agence conduit de plus en plus d'enfants étrangers à réclamer le bénéfice de ce système éducatif. Cette contribution de l'élitisme républicain au maintien d'une formation de cadres dans des pays en voie de désertification scolaire est précieuse et doit être amplifiée.

Avant de terminer, monsieur le président,...

M. le président. Oui, s'il vous plaît, mon cher collègue !

M. Jean Bardet, rapporteur pour avis. ... je citerai le général de Gaulle (*Sourires*), qui déclarait en 1943, à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Alliance française : « Nous avons, une fois pour toutes, tiré cette conclusion que c'est par de libres rapports intellectuels et moraux, établis entre nous-mêmes et les autres, que notre influence culturelle peut s'étendre à l'avantage de tous, et qu'inversement peut s'accroître ce que nous valons. »

En conclusion, je ne peux que regretter que la direction générale ait été, en 1995, de nouveau victime d'importantes mesures de régulation.

Ces réserves faites, le budget pour 1996 de la direction générale pour 1996, qui est un budget d'attente, a le mérite, essentiel de maintenir l'ensemble de l'implantation mondiale du réseau culturel français. Une conjoncture meilleure lui permettra ultérieurement de reprendre une activité à la hauteur de son expérience et de ses résultats.

L'ensemble de ces réflexions me conduit à proposer l'adoption des crédits pour 1996 des relations culturelles internationales et de la francophonie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard, suppléant M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles internationales et la francophonie.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis suppléant. Monsieur le ministre, M. Xavier Deniau, retenu par des engagements antérieurs à la modification de l'ordre du jour, m'a prié d'exercer son absence et de rapporter en son nom.

La direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, la fameuse DGRCST, qui représentait pendant un temps 50 p. 100 du budget des affaires étrangères – mais ne rêvons plus – se trouve cette année au milieu du gué. L'ancien ministre des affaires étrangères, M. Juppé, actuel Premier ministre, a mis en place une réforme qui tend à décloisonner les services, à améliorer la cohérence du réseau, à mieux gérer les ressources humaines, et qui porte aujourd'hui ses premiers fruits. L'impression prévaut, dit-on, que la direction générale, qui avait eu tendance à se bureaucratiser au fil des années, est désormais en ordre de marche.

C'est ainsi que les centres culturels, longtemps recroquevillés sur leur seule fonction de diffusion culturelle, s'ouvrent à de nouvelles missions : la coopération linguistique et éducative avec les universités ou les écoles locales, la promotion de l'image de notre pays dans le monde, la création de centres de ressources offrant des informations

aussi larges que possible sur notre pays et son savoir-faire. La coordination avec les Alliances françaises a également été améliorée – c'était absolument nécessaire – et l'autorité du conseiller culturel sur l'ensemble du réseau renforcée ; c'est bien.

Mais comment ne pas regretter la faiblesse des efforts engagés pour redéployer nos moyens dans le monde et faire évoluer le réseau ? Certes, il n'est pas facile de faire déplacer les hommes – je ne parle pas des femmes (*Soupires*) –, mais on compte aujourd'hui 23 centres culturels en Allemagne, 7 en Espagne et 6 en Italie, alors qu'il y en a aucun en Asie centrale, où nous n'avons peut-être pas les mêmes intérêts, et qu'il y en a un seulement dans les pays baltes.

La situation n'est guère plus satisfaisante en ce qui concerne l'enseignement français. L'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger emploie 366 professeurs au Maroc, 116 en Espagne, 80 en Allemagne, aucun dans les ex-républiques soviétiques, 2 au Cambodge et 2 en Chine.

Dans certains pays, nous pratiquons un enseignement de substitution que rien ne semble justifier, et l'on peut se poser quelques questions à ce propos.

Le redéploiement des moyens serait pourtant une bonne réponse à l'effort de sapes engagé par les budgétaires de Bercy. Depuis plusieurs années, les crédits d'intervention de la direction générale connaissent une érosion constante ; ils enregistrent une diminution de 147 millions de francs cette année, soit une baisse de 4,4 p. 100. Cette diminution répond au souhait du ministère de favoriser les crédits de fonctionnement, qui augmentent de 2,7 p. 100. Je tiens à vous en féliciter monsieur le ministre, car nos diplomates et conseillers culturels à l'étranger nous disent souvent qu'ils manquent de moyens, et il est dommage de disposer d'un outil sans pouvoir le faire tourner.

A trop vouloir tailler dans le chapitre 42-10, qui constitue le noyau dur de l'action culturelle extérieure, on risque de réduire notre réseau culturel, l'un des premiers du monde, à une coquille vide. Cet effort de réduction a pesé notamment sur les crédits affectés à la coopération avec les PECO – ils diminuent de 8 p. 100 – alors que les programmes communautaires PHARE et TACIS poursuivent leur progression. Cet effet de ciseaux est le contraire de ce qu'il faudrait faire. Ceux qui ont eu l'occasion de se déplacer dans ces pays savent que les dispositifs bilatéraux d'aide sont efficaces mais manquent de moyens, alors que les programmes communautaires ne parviennent pas à consommer les crédits disponibles. D'où la question, inévitable : vaut-il mieux payer des impôts européens ou des impôts nationaux ? Cette inadéquation n'est pas acceptable.

Des efforts louables ont été engagés pour améliorer les procédures de programmation. On notera avec intérêt la création, au chapitre 68-80, d'un mini-fonds pluriannuel analogue au FAC du ministère de la coopération. Certes, les sommes sont modiques – 30 millions de francs en crédits de paiement – mais c'est un premier pas dans la voie d'un véritable fonds de coopération, dont le ministère a besoin pour financer ses projets. J'approuve cette création car, étant moi-même un peu diplomate, je sais que nous nous plaignons d'un certain manque de souplesse lorsque nous comparons avec le ministère de la coopération ; il s'agit donc là d'une excellente initiative.

J'en viens à l'audiovisuel. M. Deniau a comparé le paysage audiovisuel français à l'étranger à une sorte de « cirque » ; je crois qu'il n'a pas tort.

Ce paysage souffre d'un grave défaut de coordination. TV5, CFI, la SEPT sont des PME performantes prises individuellement, et peu coûteuses pour le budget de l'Etat, ce qui est à saluer, mais elles se livrent une concurrence inutile. En Afrique ou en Europe centrale et orientale, CFI et TV5 mènent des actions parallèles qui font double emploi. Un plan d'action quinquennal a été adopté en 1994 par le conseil audiovisuel extérieur de la France. Il prévoit des moyens financiers importants – 500 millions de francs sur cinq ans – et un effort de réorganisation du secteur.

C'est ainsi que CFI, qui avait tendance à devenir une chaîne de diffusion classique, devrait se recentrer sur sa fonction d'origine de banque de programmes, et assumer de nouvelles missions, comme la promotion de l'image de la France dans les zones non francophones ; un tel recadrage est le bienvenu.

Mais ne faudrait-il pas aller plus loin et prévoir de regrouper nos opérateurs autour de deux pôles cohérents, l'un radiophonique, l'autre télévisuel ?

Quant à la francophonie, elle se porte mieux, selon M. Deniau, depuis qu'elle a réintégré sa maison d'origine, les affaires étrangères, sous l'autorité d'un secrétaire d'Etat, Margie Sudre. Mon collègue regrette cependant que la délégation générale à la langue française reste rattachée au ministère de la culture. Il conviendrait de la mettre à la disposition du secrétaire d'Etat chargé de la francophonie ou, au pire – si je peux m'exprimer ainsi – de la placer auprès du Premier ministre.

Au bénéfice de ces observations, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption des crédits pour 1996 des relations culturelles internationales et de la francophonie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires européennes.

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons déjà largement débattu, en première partie, du prélèvement sur recettes au profit de la Communauté européenne. Notre discussion d'aujourd'hui doit donc être pour nous l'occasion d'évoquer deux sujets : le budget communautaire et son évolution, la monnaie unique et sa mise en place, débat dont nous ne pourrions plus faire l'économie si nous voulons réussir le passage à la monnaie unique.

Quelques mots sur le budget communautaire.

C'est un budget de continuité. Les crédits d'engagement s'élèvent à 86 milliards d'écus et les crédits de paiement à un peu plus de 81 milliards d'écus, soit une augmentation respective de 7,73 p. 100 et 7,85 p. 100. Cette augmentation, plus importante que celle du budget national, est la conséquence de la programmation pluriannuelle. Les dépenses agricoles conservent la plus grande part, avec 40,8 milliards d'écus. On a souligné la continuité des dépenses structurelles, dont la gestion me paraît toujours un sujet d'actualité. Vous avez rappelé, monsieur le ministre, lors du premier débat, les efforts du Gouvernement pour accélérer les procédures de paiement aux destinataires. Mais il est un dossier qu'il faudra sans doute revoir, c'est celui des critères de sélection des pro-

jets et d'attribution des crédits, car la gestion des fonds se caractérise souvent par un saupoudrage sur le territoire communautaire.

La politique extérieure reste consacrée aux pays de l'Est et de l'ex-URSS, malgré une nette réorientation vers les pays méditerranéens. Que la dotation du programme PHARE soit augmentée me paraît justifié, mais les crédits pour TACIS s'apparentent à un gaspillage certain, alors qu'il est nécessaire de gérer avec rigueur les finances publiques. Pour l'heure, ces crédits alimentent souvent, notre commission y a regardé de près, des cabinets de consultants aux honoraires faramineux et débouchent très rarement sur des actions de modernisation des économies russe et ukrainienne, excepté quelques actions de formation professionnelle.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Cela prendra du temps !

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. En ce qui concerne les dépenses communautaires en direction de la France, le secteur agricole demeure privilégié, avec plus de 48 milliards de francs de versements. Notre solde avec la Communauté, qui était négatif mais se réduisait, a de nouveau augmenté du fait de la mise en place de la nouvelle génération des fonds structurels.

Plus préoccupante me paraît être la baisse du poids relatif de notre pays comme contributeur. La France pourvoit, à hauteur d'un peu plus de 17 p. 100, aux ressources de la Communauté, contre un peu moins de 30 p. 100 pour l'Allemagne. La différence entre nos deux pays s'est donc accrue. Or l'application du principe « qui paie décide » risque d'avoir des conséquences lors des négociations et des discussions communes.

S'il est un débat que la France ne peut pas occulter, c'est bien celui de la mise en place technique de la monnaie unique. Ce débat, nous ne pourrions pas en faire l'économie.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. Il a lieu, en ce moment même, chez nos principaux partenaires, où les industriels, les banquiers et les hommes politiques se préoccupent des modalités techniques de la mise en place de la monnaie unique, et mobilisent l'opinion autour de cette grande idée à laquelle nous adhérons.

Depuis 1945, l'Europe occidentale est une zone de paix grâce à une construction originale, la Communauté européenne, fondée sur l'entente du couple franco-allemand. Mettre les deux pays en situation de communauté d'intérêts est l'objet de cette construction. Tous les progrès de l'Europe, toutes les initiatives ont émané du couple franco-allemand, dont le poids est également considérable dans la gestion de la Communauté – rappelons que les deux pays contribuent pour près de la moitié aux ressources communautaires.

Or la Communauté européenne arrive aujourd'hui à un stade crucial de sa construction. Après la mise en place de politiques communes dans les secteurs économiques et l'établissement du marché unique, l'Europe aborde une étape décisive : la monnaie. La politique monétaire est appelée à parachever une étape importante de la construction européenne, le marché unique. Celui-ci n'aura pas toute sa portée tant que des distorsions de concurrence existeront en raison des disparités monétaires. A cet égard, il serait heureux que le Gouvernement indique à l'Assemblée la valeur qu'il accorde au récent rapport de la Commission européenne sur les fluctuations

monétaires et les dévaluations compétitives. Des secteurs entiers, l'automobile entre autres, ont, semble-t-il, été durement touchés.

La monnaie unique, je le répète, ne tient pas une place assez importante dans notre débat politique. Nous ne pourrions pas réussir si la monnaie unique et l'Europe riment seulement pour nos concitoyens avec sacrifices et diminution des déficits.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. C'est inévitable !

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. Nous devons les faire rimer avec croissance et emploi.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Ce n'est pas demain la veille !

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. Ce débat concerne l'avenir de la politique monétaire, l'exercice des professions bancaires, la comptabilité de l'ensemble des entreprises, et tout simplement la vie quotidienne de nos concitoyens. Le passage à la monnaie unique résulte, on le sait, de la satisfaction de quatre critères, à la fois techniques et politiques, mais nous ne respectons pas, en cette fin d'année 1995, l'ensemble de ces critères.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Ce n'est pas pour demain !

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. Cela est dû essentiellement à un déficit budgétaire supérieur à 3 p. 100 du produit intérieur brut. La France a donné sa parole et s'est engagée à respecter les critères de Maastricht pour 1997. Le chef de l'Etat lui-même a rappelé que la réduction des déficits était l'objectif prioritaire. Si nos partenaires nous font confiance par principe, les marchés financiers et les économistes demeurent inquiets sur la capacité de notre pays à enrayer cette dérive. Dérive difficile à enrayer si j'en juge par l'inertie rencontrée dans cette assemblée pour réaliser quelques économies sur le budget !

J'ose espérer, monsieur le ministre des affaires étrangères, que vous allez accepter nos amendements afin de nous accompagner sur le chemin vertueux de la réduction des déficits, car c'est bien le ministère des affaires étrangères qui, aux yeux de l'opinion publique et des marchés internationaux, doit donner l'exemple de la cohérence entre notre volonté européenne et notre capacité à résorber les déficits.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. C'est un peu facile !

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. A ce stade, la technique s'efface devant la politique. Les critères de Maastricht sont le gage d'une bonne gestion, mais aussi d'une gestion comme la conçoivent les marchés financiers. Sans doute devons-nous y souscrire pour que les Allemands consentent à abandonner le mark, mais apparaît alors une question majeure : celle des conditions de passage à la monnaie unique.

Je ferai un constat d'évidence : si nous avons une vue purement statique et comptable de ces critères, de nombreux pays savent d'ores et déjà qu'ils ne pourront pas être au rendez-vous de 1999. Peut-on concevoir l'Europe monétaire sans l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne ?

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. C'est impensable !

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. Si ces pays accomplissent l'effort nécessaire en allant vers une réduction tendancielle de leurs déficits, ne pourraient-ils entrer dans le cercle des premiers participants ?

Quelle est la position exacte de notre pays sur ce point ? Je conçois qu'il est très difficile, voire impossible de proposer à nos partenaires que la simple convergence vers certains critères constitue aussi un gage de vertu. Il y a là un débat intéressant et, je le pense, utile pour la monnaie unique.

Cette question n'est pas purement symbolique. Le Livre vert de la Commission européenne a donné un premier aperçu de ce débat. Il appelle plusieurs remarques, notamment sur les deux premières phases. Car, après que les pays du noyau dur auront été déterminés, il faudra franchir différentes étapes. La première méthode, appelée du « big-bang » par la Commission, semble techniquement irréaliste.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Un big-bang fait toujours des dégâts !

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. De même, « la vague montante », c'est-à-dire un nombre croissant peu à peu d'opérations réalisées en écus, semble devoir être écartée, car la coexistence de l'écu et des monnaies nationales favoriserait la spéculation. Reste alors le passage en trois phases, préconisé par le Livre vert de la Commission européenne et pour lequel semble pencher l'Institut monétaire européen.

Ce passage, qui me semble réalisable, suscite au moins deux interrogations.

La première concerne le champ des opérations réalisées dans un premier temps dans la nouvelle monnaie. Le cœur en est l'émission d'emprunts publics en écus. Mais il ne m'apparaît pas inconcevable d'émettre des emprunts privés ou des actions en écus, de manière facultative et volontaire. Ainsi, nous saurions si les opérateurs préfèrent les valeurs refuges ou s'ils sont attirés par l'écu, qui est, par nature, la monnaie stable.

Nous ne connaissons pas l'opinion du Gouvernement sur le contenu des opérations en écus, sujet dont on parle actuellement chez nos principaux partenaires.

La seconde interrogation concerne les délais et le coût pour les opérateurs, notamment bancaires.

Nous entendons citer plusieurs hypothèses : l'IME estime qu'une année est au maximum nécessaire pour adapter les systèmes de gestion, alors que les banques françaises avancent un délai de deux ans, voire un délai plus long. Le Gouvernement a-t-il arrêté sa position avec les banques françaises ou sera-ce la Banque de France qui fixera la position française ?

Au-delà de ces éléments techniques, dont je n'ai cité qu'un petit nombre, c'est l'acceptation psychologique de la nouvelle monnaie qui est au centre du débat. Les parlementaires doivent être associés aux décisions. Il serait nécessaire que le Gouvernement informe le Parlement, sur le long terme, de l'inscription à notre ordre du jour des directives permettant de mettre en place le cadre juridique. Les acteurs économiques, l'opinion publique doivent être préparés et mobilisés eu égard à l'immense besoin d'explication.

Je mesure, messieurs les ministres, l'immensité de la tâche qui vous attend. Mais la monnaie unique vaut bien un bon débat ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Absolument !

M. le président. Avant de passer la parole à M. Jacques Myard, je voudrais appeler l'attention des orateurs sur la nécessité de respecter leurs temps de parole, car nous assistons à une dérive qui me rend inquiet pour la suite de nos travaux.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Nous parlons de l'Europe !

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Monsieur le président, je vais essayer d'être bref, bien que les sujets que je vais aborder soient délicats.

M. le président. Je vous en remercie.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, vous devez savoir que j'ai commis un rapport, intitulé *Questions sur la monnaie unique*. Ce rapport aurait, paraît-il, provoqué quelques remous.

Je ne reprendrai pas le débat au fond. Débat il devra y avoir, et débat il y aura ! Et son lieu naturel est le Parlement ! Sinon, à quoi servirions-nous ? Au passage, je remercie mon collègue Jean-Pierre Thomas d'avoir demandé lui aussi un débat sur la monnaie unique.

L'instauration de la monnaie unique est un très grand projet, dont on ne peut pas ne pas analyser tous les éléments. Il est clair que les conclusions auxquelles j'arrive dans mon rapport, dont je vous recommande la lecture, mais je suis sûr que vous en avez déjà pris connaissance, peuvent poser un problème tant au regard de nos engagements internationaux qu'au regard de la conduite de notre politique monétaire. Il n'en demeure pas moins que, quelle que soit la solution qui sera arrêtée, la monnaie unique ne sera pas un long fleuve tranquille : elle pose un problème ; l'adaptation de notre économie ne se fera pas facilement ; il y a des avantages comme il y a des inconvénients.

C'était d'ailleurs l'objet de mon rapport, dont je défendrai plus que jamais les conclusions, que de mettre tout cela en évidence. Il était nécessaire de poser le problème à un moment où, partout chez nos partenaires, on en parle. Il y aurait quelque paradoxe à nous taire alors que nous sommes très concernés. Nous y reviendrons – c'est clair – dans les mois qui viennent. Aussi n'en dirai-je pas davantage aujourd'hui.

Monsieur le ministre, votre budget est sensationnel et vous le savez. D'ailleurs, le président Valéry Giscard d'Estaing s'est demandé si nous devions débattre des quelques centaines de millions inscrits au sein du budget des affaires étrangères. Il y a effectivement un paradoxe : 89 gigafrancs, pour parler français, c'est-à-dire 89 milliards de francs inscrits en recettes dans la première partie de la loi de finances, contre quelques centaines de millions inscrits à votre budget...

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Quelques dizaines !

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. J'inclus les indemnités de nos représentants à Strasbourg ! Il faut quand même bien payer ces braves gens ! (*Sourires.*)

Je vous dis tout de go que nous approuvons ces crédits. Nous saluons ce qui est fait en faveur de la desserte aérienne de Strasbourg. Il y a là quelques progrès, grâce à la concurrence – vous voyez que la concurrence peut avoir quelque chose de bon ! Mais il faudra être vigilant.

Cela me permet d'évoquer l'un des premiers points à propos desquels la commission des affaires étrangères a parlé de dérive de la politique de l'Union.

Première dérive, qui avait été relevée en son temps par le président Valéry Giscard d'Estaing : l'attitude du Parlement européen à l'égard de Strasbourg. Elle n'est pas acceptable !

M. Pierre Lellouche. Vous avez raison !

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Je rappelle qu'en 1994 notre assemblée avait, à l'instigation du président Valéry Giscard d'Estaing, adopté une motion d'ajournement concernant le projet de loi relatif au nombre de députés européens. A l'époque, nous avons reçu un certain nombre de garanties pour Strasbourg.

Malheureusement, que constatons-nous aujourd'hui ? Le Parlement européen récidive : il viole allégrement les accords d'Edimbourg de décembre 1992. Ce n'est pas acceptable, je le répète.

Il convient d'être extrêmement ferme. Certains affirment que l'on devrait écrire dans le traité même que Strasbourg est le siège du Parlement européen. Pour ma part, j'estime – et, en disant cela je n'engage que moi-même, mais après tout, prenons nos responsabilités ! – que s'il faut geler tout ou partie de la contribution française au budget, nous devons le faire.

M. Pierre Lellouche. Faisons-le !

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Un tel langage aurait plus de chances d'être compris des représentations diplomatiques !

A propos, qu'en est-il du recours de la France devant la Cour de justice ?

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Il est fait !

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. J'en prends acte et je vous en félicite. A cet égard, je suis sûr que vous aurez, mais je ne veux pas engager M. Le Déaut (*Sourires*), le soutien de la représentation nationale car il s'agit d'un point important.

Deuxième dérive relevée par la commission des affaires étrangères : l'attitude parfaitement inadmissible qu'ont eue certains représentants du Parlement à l'égard de la France à propos de nos essais nucléaires. Cette attitude a été encore démultipliée, si je puis dire, par des propos tout aussi inadmissibles et sans doute irresponsables, d'un commissaire européen, dont l'histoire ne retiendra pas le nom – je crois savoir qu'il est danois – mais qui devrait tirer les conclusions de la situation en démissionnant. Personnellement, je ne verrais que des avantages à ce que vous demandiez au président Santer de conseiller à cette personne de passer la main.

M. Pierre Lellouche. Comme pour les « Juppettes » !

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. La commission a émis également des doutes en ce qui concerne les finances de l'Union. Il n'est pas prévu que ce point soit abordé dans les négociations de la conférence intergouvernementale de 1996. Mais certaines personnes, qui ont aujourd'hui des responsabilités ministérielles – l'histoire s'est, en effet, accélérée cette semaine (*Sourires*) – estiment que nous ne pourrions pas faire face en 1999 aux dépenses de l'Union. J'aimerais connaître votre position. Le Gouvernement souhaite-t-il évoquer le problème des financements communautaires lors de la conférence intergouvernementale de 1996 ?

Pour finir, j'évoquerai le rôle des parlements nationaux. Le Président de la République a souligné l'importance des parlements nationaux pour la démocratisation du fonctionnement de l'institution. Quelle est la position du Gouvernement ? Personnellement, j'estime que la représentation des parlements au sein des institutions communautaires est indispensable. Elle ne peut conduire qu'au renforcement de la légitimité de l'ensemble du processus et, dirai-je même, à la levée par avance de certaines réticences que votre serviteur, par exemple, pourrait avoir à l'égard d'un processus qui nous échappe totalement.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je voulais vous dire. Je vous remercie par avance de vos réponses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le président, mesdames, messieurs, à bien des égards – vous me permettrez de paraphraser Clausewitz –, la politique étrangère n'est autre que la continuation de la politique intérieure par d'autres moyens : un pays affaibli économiquement, dont les liens sociaux sont fragilisés par le chômage, dont la population, inquiète, se met à douter de la nation, et dont les déficits et la dette sont tels qu'ils attirent la sanction des marchés, ce pays-là ne peut guère avoir d'autre politique extérieure que le maigre reflet de ses vulnérabilités internes.

Inéluctablement, un tel pays verra ses instruments de puissance – sa monnaie et ses forces armées – s'éroder peu à peu, et son prestige décliner au même rythme que le respect qu'il cessera peu à peu d'inspirer par ses déclarations qui, ne s'appuyant plus sur une économie saine et un corps social uni, tourneront à l'incantation ou aux vœux pieux, que nul dès lors n'entendra.

Cette situation-là, la France, malheureusement, l'a connue dans son histoire – je pense à la IV^e République – comme d'autres, y compris de très grandes superpuissances d'hier, la connaissent aujourd'hui.

L'un des enseignements essentiels que nous a légués le général de Gaulle est précisément que l'affirmation du rang et de la voix de la France dans le monde ne peut qu'aller de pair avec le redressement intérieur du pays.

Vue sous cet angle, la résorption des déficits publics et de la dette qui étouffent notre économie, loin d'être une sorte de punition imposée de l'extérieur pour satisfaire aux critères abstraits d'un traité, est la condition *sine qua non* de l'assainissement de nos finances, donc de la relance de l'emploi, donc de la réduction de la fracture sociale qui mine ce pays, et donc également la condition d'une France forte, capable à égalité avec l'Allemagne, de servir de moteur à l'Europe de l'après-guerre froide ; d'une France aussi qui aura des moyens de se défendre et qui retrouvera le rayonnement économique et culturel qui doit être le sien à travers le monde.

Tout commence, on le voit bien, par l'économie, qui n'est autre que l'intendance de l'ambition des nations.

C'est dire, monsieur le ministre des affaires étrangères, que vous ne trouverez pas en moi, pas plus que dans les rangs du groupe du RPR, de censeur face aux difficiles mesures d'économies auxquelles votre ministère a dû lui aussi se plier, dans le cadre de la nécessaire politique de rigueur mise en œuvre par le Gouvernement et M. le Président de la République.

Votre projet de budget, qui atteint 15,127 milliards de francs, soit un peu moins de 1 p. 100 du budget de l'Etat, reste en effet pratiquement stable. Avec une baisse de 0,11 p. 100 par rapport à 1995, il est essentiellement maintenu en francs courants.

Vous avez eu par ailleurs la sagesse de préserver l'essentiel des moyens de fonctionnement des services du Quai d'Orsay, lesquels progressent de 2,3 p. 100, au détriment il est vrai des dépenses d'intervention, qui régressent quant à elles de 2,6 p. 100.

Pour nécessaire qu'il soit, et j'y reviendrai plus loin, ce choix n'est pas sans impliquer des sacrifices pour votre ministère.

Traditionnellement, les crédits alloués au Quai d'Orsay constituent un tout petit budget pour un très grand ministère. Et si la France dispose du second réseau diplomatique, consulaire et culturel du monde après les Etats-Unis, ceux qui sont, comme certains d'entre nous, amenés à connaître nos postes à l'étranger savent qu'en de très nombreux cas, ce réseau est à la limite de la rupture.

Il fallait donc le conforter autant que possible. C'est ce que vous avez fait avec raison en poursuivant la politique d'optimisation des ressources humaines inaugurée par votre prédécesseur et en établissant d'utiles priorités dans les investissements et les crédits de matériels et de fonctionnement, sur le détail desquelles je ne reviendrai pas ici.

C'est évidemment dans le domaine des interventions de politique extérieure que des économies difficiles ont dû être réalisées. Il s'agit notamment de la réduction des contributions non obligatoires aux organisations internationales, particulièrement aux organismes internationaux relevant des Nations unies, situés hors de France – cette réduction est de 77 millions de francs. Mais c'est surtout le cas des crédits d'action culturelle et d'aide au développement, en baisse de 5,36 p. 100 par rapport au budget de 1995.

Si vous avez pu fort heureusement préserver le niveau des bourses offertes à des étudiants étrangers à 18 000 pour 185 millions de francs, et si l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger gagne 50 millions de francs sur un budget global de 1,4 milliard de francs, force est de constater que notre coopération culturelle, scientifique et technique subit de sensibles érosions : c'est notamment le cas des moyens d'action de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, qui subissent une baisse de plus de 5 p. 100, baisse qui se traduit par des coupes non négligeables concernant la coopération scientifique, la coopération linguistique et les échanges culturels et scientifiques.

Au total – et ce chiffre, monsieur le ministre, est le vôtre – la France consacrerà à son action culturelle internationale – du moins par le biais du Quai d'Orsay – l'équivalent de ce que consacre la région Picardie à sa propre action culturelle !

Dans ces conditions, le groupe du RPR, comme, je le sais, l'ensemble de la commission des affaires étrangères, s'est vigoureusement opposé aux coupes proposées par certains collègues : elles auraient eu pour effet de réduire à néant l'action culturelle extérieure de la France dans 66 pays tout en provoquant la fermeture de 266 Alliances françaises. Mais tout cela est dernière nous !

Au total, le groupe du RPR, conscient des nécessités de limiter les dépenses publiques, approuvera votre budget qui préserve, dans la phase actuelle, l'essentiel des moyens de fonctionnement de notre réseau diplomatique.

Vous me permettrez cependant de formuler quelques remarques en forme de post-scriptum.

D'abord, et vous en avez tous les jours conscience, la France se meut désormais au beau milieu d'une immense révolution géopolitique mondiale, commencée il y a tout juste six ans avec la chute du Mur de Berlin, mais dont on est encore fort loin de connaître l'issue, s'agissant de l'émergence d'un nouveau système mondial qui succédera dans dix, quinze ou vingt ans au monde bipolaire d'hier.

La phase de transition dans laquelle nous sommes entrés sera, chacun le sent bien, lourde de mutations soudaines, souvent violentes, parfois dangereuses. D'ores et déjà, elle entraîne toute une série de missions nouvelles pour notre diplomatie, ne serait-ce, pour commencer, que par l'augmentation tout à fait spectaculaire du nombre des Etats auxquels nous avons affaire.

Il y avait quarante-quatre Etats reconnus en 1850, soixante en 1938, cent huit en 1963, cent quarante-quatre vingt ans plus tard en 1983, et cent quatre-vingt-un aujourd'hui. Au total, le nombre des Etats a été multiplié par trois depuis le début de la Seconde Guerre mondiale !

A la multiplication des Etats s'est ajouté, parallèlement, le développement considérable de la diplomatie multilatérale aux niveaux régional et mondial, ainsi qu'au niveau des très nombreuses organisations spécialisées, engendrées par l'évolution des techniques ou des besoins de la communauté internationale.

S'ajoute enfin la multiplication des tensions et des conflits nés de la fin de la discipline forcée de la Guerre froide, conflits qui créent eux-mêmes des missions nouvelles, notamment pour le désarmement, la prévention des guerres ou le maintien de la paix.

Tout cela implique qu'en matière internationale comme en matière de défense la France peut moins que jamais baisser sa garde, surtout si elle entend conserver, comme elle le fait si brillamment aujourd'hui, souvent au prix de la vie de nos jeunes, son statut de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

Ensuite, l'un des déterminants essentiels des rapports de force futurs dans l'après-Guerre froide, et de l'influence respective des nations, tiendra dans le rayonnement culturel extérieur de celles-ci.

Si la dissuasion nucléaire et les armées occidentales ont effectivement bloqué cinquante ans durant toute tentative d'escalade militaire de la part de l'ex-URSS, c'est en définitive le modèle de société occidentale tel qu'il est véhiculé par la télévision, notamment dans l'ex-RDA et en Europe centrale, qui a provoqué l'effondrement du système totalitaire communiste.

Qui dominera, demain, les échanges culturels mondiaux disposera aussi d'une influence politique déterminante sur les autres nations !

Comment s'étonner dès lors que le secteur de l'audiovisuel, qui a donné lieu aux combats homériques que l'on sait lors des négociations de l'Uruguay Round, constitue, aux Etats-Unis, la deuxième industrie à l'exportation, juste derrière l'aéronautique ? Et qui ne voit que, derrière l'influence de plus en plus exclusive de l'Allemagne en Europe centrale, et même en Russie, on retrouve une très forte stratégie culturelle, elle-même relayée non seulement par l'appareil diplomatique allemand, mais aussi par les fondations de partis politiques allemands représentés dans quatre-vingts ou quatre-vingt-dix Etats et qui forment chaque année des milliers de responsables politiques de ces pays.

Tout cela appelle de notre part une véritable stratégie globale en matière culturelle.

Si les besoins nouveaux sont bien ceux que je viens de rappeler et si, par ailleurs, l'état de nos finances interdit d'espérer, du moins dans un avenir prévisible, une augmentation sensible des crédits disponibles pour notre action extérieure, alors il faudra rapidement apprendre à dépenser beaucoup mieux que par le passé tout en faisant davantage. Je sais qu'un tel effort a été entrepris ces dernières années pour optimiser les moyens du Quai d'Orsay. Sans doute conviendrait-il d'aller plus loin dans les années à venir, à partir des pistes suivantes que je me permets de soumettre à votre réflexion.

Première piste : ne faudrait-il pas procéder à une rationalisation, que je crois indispensable, de l'action extérieure de l'ensemble des services de l'Etat, en mettant fin au morcellement des différents ministères. Est-il normal que la France soit le seul pays où l'action économique extérieure soit divorcée d'avec nos relations politiques extérieures ?

M. Aymeri de Montesquiou. C'est vrai !

M. Pierre Lellouche. Deuxième piste : ne serait-il pas plus sage, – et surtout plus efficace ! – de regrouper l'ensemble de l'action culturelle extérieure au sein d'une même agence dépendant du seul ministère des affaires étrangères, en mettant fin, là aussi, au morcellement des services de la culture, de la francophonie et du Quai d'Orsay ?

Troisième piste : une telle rationalisation ne s'impose-t-elle pas tout autant en matière de coopération économique, voire militaire ? On trouve des crédits militaires répartis un peu partout. Cela n'est pas très cohérent, pas plus d'ailleurs que notre action pour obtenir le remboursement par l'ONU de notre contribution aux missions de maintien de la paix.

Quatrième piste : le moment n'est-il pas venu d'adapter notre réseau diplomatique consulaire et culturel aux nouvelles réalités de l'après-guerre froide ? Faut-il, par exemple, à l'heure de Schengen, conserver en l'état notre réseau consulaire à l'intérieur de l'Union européenne ?

Cinquième piste : ne conviendrait-il pas de revoir la géographie de notre action culturelle et de redéployer, notamment vers l'Asie Pacifique, même si ces pays sont moins attrayants aux yeux de certains de nos expatriés, des moyens importants qui sont concentrés aujourd'hui dans un petit nombre de pays en raison des liens historiques d'hier ?

Enfin, suggestion qui fera peut-être bondir, monsieur le ministre, ne pensez-vous pas qu'il faille réfléchir à mieux coordonner la collecte du renseignement et la préparation de la décision pour le Président de la République, grâce à un véritable conseil national de sécurité ?

Voilà les quelques réflexions que m'a inspirées votre budget : elles sont une forme de soutien à votre action au service du redressement de la France et de son rang dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous êtes à la tête d'un grand ministère mais, comme vous en avez convenu en commission le 25 octobre dernier, d'un petit budget. Toutefois, avez-vous dit, vous avez réussi à préserver les moyens d'assurer le bon

fonctionnement d'un réseau diplomatique et consulaire qui est, selon votre propre diagnostic, à la limite de la rupture, en limitant à 80 la diminution initialement prévue de 125 emplois. Mais vous avez dû ajouter que les crédits d'intervention allaient diminuer de 2,6 p. 100. Notre contribution à des organismes internationaux aussi actifs que l'Unicef, l'OMS, la FAO ou le HCR, se trouve ainsi réduite dans ce projet de budget, à l'instar de la diminution de la contribution des USA et de l'Union européenne. Cependant que l'argent ne manque point pour la poursuite d'essais nucléaires, aussi inutiles, à mes yeux, qu'inopportuns, voire anachroniques, et, en tout état de cause, internationalement dommageables.

Toujours est-il que tous ceux qui, comme nous, considèrent la politique extérieure comme une fonction régalienne et ceux qui la dirigent comme dépositaires de la responsabilité du rayonnement de la France et de sa souveraineté approuveront sans nul doute votre propos : 15 milliards de francs – quelque 1 p. 100 du budget de l'Etat – pour l'assumer, c'est très peu. Puissent les amendements de la commission des finances ne point ajouter au désastre !

La renommée de notre pays dans le monde peut-elle survivre à notre alignement sur les impérialismes les plus puissants et à l'aliénation de notre souveraineté dans un espace européen livré au libéralisme sauvage, condition obligée, dit-on, de la modernité ?

L'impératif de la monnaie unique est-il étranger à ce « suivisme » qui nous fit reconnaître sans coup férir la Slovénie, la Croatie et la Bosnie ?

Cet impératif n'a-t-il pas compromis le rôle positif qui aurait pu être celui de la France pour éviter l'éclatement de la Yougoslavie et la guerre qui s'est ensuivie ?

Nous nous sommes fréquemment exprimés sur la situation en ex-Yougoslavie.

Nous nous sommes même rendus à Sarajevo en mai 1994 en mission parlementaire. Nous souhaitons que soit maintenu le cessez-le-feu et que puisse se créer une situation politique menant à une paix durable, indépendamment des jeux diplomatiques, voire des préoccupations électorales conjoncturelles des grandes puissances.

Toute intervention extérieure ne vaut qu'autant qu'elle s'attache à restaurer une cohabitation pacifique de peuples appelés en tout état de cause à vivre ensemble.

A la seule intervention d'une grande puissance, à la tenue de conférences restreintes – certes estimables – nous préférierions une conférence élargie à toutes les nations européennes qui seraient disposées à y participer, pour proposer un projet collectif, mobilisateur, avantageux pour tous, n'exerçant de discrimination à l'encontre de personne, intégrant la nécessaire reconstruction et le retour de toute l'ex-Yougoslavie dans le concert des nations.

A nos yeux – je veux le préciser – doit être préservée l'intégrité territoriale d'une Bosnie multiculturelle, symbole humaniste s'il en est, comme doit être garanti par des mesures urgentes le retour en leurs foyers de tous les réfugiés appelés à redécouvrir les problèmes et les vertus d'une vie commune.

La tragique disparition du Premier ministre israélien nous blesse. Elle souligne la nécessité d'accélérer le processus de paix.

Les femmes et les hommes de paix en Israël doivent savoir qu'ils ne sont pas seuls au monde. C'est un devoir de les aider à surmonter cette épreuve pour mettre fin à l'engrenage de haine et de barbarie, ainsi qu'à l'occupa-

tion. On espère que cet attentat servira la paix. C'est que les desseins de la paix peuvent être, eux aussi, impénétrables.

L'Algérie est un pays qui nous est cher par une histoire commune, aussi douloureuse fût-elle dans nombre de ses développements. La France, premier partenaire économique de l'Algérie, fait-elle tout ce qui est en son pouvoir pour que ce pays puisse décider de son avenir en dehors de toute contrainte extérieure, notamment financière ?

Monsieur le ministre, il ne faut pas seulement réévaluer la dette, il faut aller vers son annulation, et, dans le même temps, proposer des coopérations sans lesquelles il ne saurait y avoir un jour de solution pacifique et durable en Algérie.

Que la balance commerciale entre la France et l'Algérie présente un caractère excédentaire à notre profit conduit à révoquer en doute la sincérité de la proclamation vertueuse de notre solidarité. Toutefois, si renforcer notre aide est nécessaire pour favoriser une solution démocratique en Algérie, cette dernière ne peut être le fait que des Algériens eux-mêmes.

« Personne, au Nord ou au Sud, ne peut le nier, nous appartenons à la même humanité », a déclaré récemment le Président sud-africain. Il y a de par le monde des causes qui ne sauraient laisser indifférent : 800 millions d'êtres humains sont sous-alimentés de par le monde, en majorité en Asie et surtout en Afrique.

La pauvreté et la marginalisation ont atteint des proportions dramatiques dans de nombreux pays non alignés. Plus d'un milliard d'êtres humains vivent dans la pauvreté absolue.

Les pays riches ne cessent de réduire leurs aides au développement. L'Europe, qui a diminué ses productions agricoles, ne produit plus assez pour honorer ses engagements vis-à-vis des organisations caritatives.

Je pense à l'intolérable blocus américain contre Cuba, que le Congrès des Etats-Unis menace de durcir à l'extrême et qu'une mobilisation internationale persistante et de plus en plus large peut réussir à faire lever.

Je pense au peuple palestinien, qui, après la reconnaissance de son existence et de son identité, doit pouvoir, d'urgence, vérifier dans la vie la réalité des espoirs nés d'un processus de paix toujours exposé, on vient de le mesurer, à des phases critiques.

Je pense au peuple kurde, dont le martyr est quasiment ignoré des chancelleries occidentales, et de la nôtre, pour cause de *Realpolitik* vis-à-vis d'Ankara.

Je pense à tous ceux qui souffrent d'une politique néocolonialiste qui n'ose s'avouer.

Cinquante ans après l'adoption, de la charte des Nations unies, demeurent valides les grands objectifs que sont le maintien de la paix et le développement des coopérations internationales propres à résoudre les grands problèmes dont souffre l'humanité.

L'opinion publique française est plus volontiers largement informée des échecs onusiens dans l'ex-Yougoslavie, en Somalie ou au Rwanda. Il faut dire que, dans ces trois cas, l'action de grandes puissances – l'Allemagne, les Etats-Unis, la France – a contrarié celle des Nations unies. On parle moins des situations conflictuelles que sa médiation a permis de faire évoluer positivement, comme c'est le cas au Salvador, en Namibie, au Mozambique ou même au Cambodge. Quelle discrétion aussi sur la part prise par l'ONU dans la réussite de négociations au Moyen-Orient et dans le démantèlement de l'*apartheid* en Afrique du Sud !

Une refondation de l'ONU, de ses modes d'organisation, donnant aux peuples une plus grande efficacité d'intervention en faveur de la paix, du désarmement et du développement, est à l'ordre du jour. Elle ne peut se limiter à élargir le Conseil de sécurité à quelques nouveaux membres. L'ONU ne doit plus être confisquée par les nations les plus puissantes.

Il conviendrait, au contraire, de renforcer le rôle, qui doit devenir prééminent de l'Assemblée générale, où sont représentés tous les Etats.

L'ONU et ses différentes institutions doivent disposer de beaucoup plus de moyens. Il nous paraît particulièrement indécent de brocarder son action lorsque l'on refuse, comme les USA, de payer sa contribution, alors que l'organisation souffre d'un déficit de quelque seize milliards de francs.

La construction d'une véritable planète des peuples fondée sur ces valeurs essentielles que sont la démocratie, la justice et la paix est à l'opposé d'un ordre international régi par le libéralisme sauvage et la dénomination des plus puissants ; c'est un combat d'avenir dans lequel la France, membre fondateur de l'ONU, devrait s'inscrire avec force.

Qui prétendra que l'ambition et la générosité qui ont marqué la politique étrangère de la France ne sont pas à ce jour remises en cause ?

Ce projet de budget porte la marque d'une certaine pingrerie. Si l'argent manque à la politique étrangère de la France, n'est-ce pas que la politique étrangère de la France manque à la grandeur ?

De pingrerie, il n'est plus question lorsqu'il s'agit des affaires européennes. La contribution française au budget des Communautés – objet d'une simple évaluation et non d'un débat contradictoire de notre Assemblée – s'élève à 89 milliards de francs, en augmentation réelle de plus de 7 p. 100 sur le précédent budget. Par son volume, elle constitue le troisième budget de notre pays.

Une économie dans ce domaine est non seulement possible, mais justifiée, dès lors qu'il est reconnu que les fraudes de type maffieux seraient de l'ordre de 10 à 15 p. 100. A quoi s'ajoutent des fraudes sur la TVA, notamment, le tout s'élevant à quelque 30 milliards de francs. Que voilà une économie globale possible de 40 milliards, qui pourrait tout entière être consacrée à l'assainissement financier et à la transparence !

Conscient de la difficulté de faire passer le message de l'Europe des marchands et des banquiers, vous entendez monsieur le ministre, engager un « tour de France » pour évangéliser, et, si possible, convaincre les sceptiques. La tâche sera d'autant plus rude que nos concitoyens doutent de plus en plus du « paradis » qu'on leur promet grâce à la monnaie unique.

Vous êtes totalement dépourvu de cette volonté politique, qui est la nôtre, d'échapper à la pensée unique et de construire une autre Europe, rebelle à la domination des marchés financiers.

Cependant que l'austérité finit toujours par atteindre les salariés, un grand silence règne sur la circulation des capitaux et la spéculation sur les monnaies. Le commissaire européen, M. de Silguy parlait, le 26 octobre, d'un volume quotidien – je dis bien : quotidien – de capitaux flottants équivalents au PIB annuel de la France. Il ajoutait que, hors la monnaie unique, il n'était point de salut, ni d'Europe. Et Mme Guigou, hier ministre des affaires européennes, de s'inquiéter : « La monnaie unique en 1999 ou jamais »

En revanche, notre conviction demeure que cette politique de stricte obédience aux critères de convergence conduit à la réduction des dépenses et des investissements sociaux tout en pénalisant l'emploi et le pouvoir d'achat des salariés, et va à l'encontre des engagements électoraux du Président de la République.

Le candidat Jacques Chirac s'est fait élire sur la promesse de défense de l'emploi et des acquis sociaux, sur la promesse de consulter les Français par référendum au sujet de la monnaie unique. Nombre de Français se sentent floués de voir un nouveau Gouvernement confirmer le renoncement à ces objectifs, et ils s'interrogent.

Qu'en sera-t-il, monsieur le ministre, de ce référendum ? C'est vous dire combien nous serons attentifs au contenu de la Conférence intergouvernementale de 1996 et à son ordre du jour.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, messieurs les ministres, s'exprimant devant nos ambassadeurs le 31 août dernier, le Premier ministre rappelait avec raison qu'« un bon outil diplomatique doit être évidemment au service d'une bonne politique étrangère ». Il vous avait demandé, dans une lettre de mission, de poursuivre l'effort de modernisation et de rationalisation. Monsieur le ministre des affaires étrangères, cette tâche ne vous apparaît-elle pas rude, voire impossible, aujourd'hui, dans le contexte et la conjoncture météorologico-politico-diplomatique actuelle ? (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Franchement, non !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je comprends que vous vous soyez joint à la mutinerie de notre commission lorsque votre budget a été examiné, il y a quelques jours. Vous avez déclaré qu'avec ce budget, si cela continuait, vous devriez fermer des ambassades.

M. le ministre des affaires étrangères. Je n'ai pas dit cela, monsieur Le Déaut !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je ne partage donc pas l'optimisme de notre collègue Lellouche, qui disait que, finalement, ces crédits permettraient de maintenir en l'état notre outil diplomatique, le deuxième au monde.

Quant à M. Deniau, il annonçait le même jour qu'il partagerait votre malheur devant cette dégringolade, lorsque vous nous expliquiez que vous aviez choisi de privilégier les crédits de fonctionnement en les augmentant de 2,3 p. 100 – c'est-à-dire à peu près du pourcentage de l'inflation – au détriment des crédits d'intervention. Cela signifiait bien que votre cadre budgétaire était mauvais, comme vient de le souligner à son tour notre collègue Georges Hage.

Et il faut bien parler des amendements Thomas et Auberger, de la commission des finances ! Je m'étonne que nos collègues restent muets sur ces tentatives de réduction de crédits, alors précisément que vous avez réussi, vous, à obtenir des augmentations pour 1996. En somme, et c'est nouveau, certains de nos collègues singent les Républicains américains. Cette attitude est l'illustration d'une schizophrénie politique et budgétaire : faute de politique, une rigueur aveugle bouscule, au risque de le casser, un outil diplomatique en effet remarquable.

La martialité du discours utilisé aux sommets de la hiérarchie ne change rien à l'affaire. Le budget revu et corrigé par la commission des finances est un budget de pénurie et de repli, reposant essentiellement sur des critères comptables. La présence extérieure de la France, telle qu'elle s'inscrit dans le titre IV, ainsi que les Français de l'étranger risquent d'en être gravement affectés. Je ne vous infligerai pas la lecture des chapitres, articles et agrégats.

Les choix ainsi faits vont avoir un coût politique élevé aux Nations unies, dans certaines régions du monde, chez nos partenaires européens et dans l'opinion publique.

La commission des finances propose une diminution de 85 millions sur les contributions bénévoles à des dépenses internationales ; dans le même temps, on revient sur la promesse du Premier ministre, M. Balladur, faite lors du sommet de Paris, d'attribuer 100 millions de francs en faveur de la lutte contre le sida. Sur vos crédits, seulement 8 millions sont dégagés, dans le cadre de votre ministère. C'est le renoncement à la parole donnée. Vous nous aviez indiqué en commission qu'on ne reviendrait pas sur les promesses de la France dans le domaine international. Or les 100 millions promis lors du sommet de Paris ne sont pas financés, à moins que vous ne nous indiquiez tout à l'heure comment ils le seront.

Les services ne devaient faire qu'un trou à leur ceinture. Mais la commission des finances leur a étendu le bénéfice de la potion "tragique". Ce traitement initialement plus favorable ne doit pas faire illusion. Contrairement à l'autosatisfaction affichée par le Premier ministre et aux encouragements de nos collègues des finances, je ne considère pas que la privatisation du service public des affaires étrangères et sa délocalisation soient une bonne chose. Cette approche privilégie une vision étroitement comptable permettant de réaliser des économies très contestables. Il est vrai qu'un agent recruté localement à Caracas, sur la base d'un contrat de droit privé vénézuélien, est payé dix fois moins qu'un expatrié. De plus, il ne bénéficie d'aucun des droits liés à la fonction publique, d'aucune protection sociale. Et s'il est étranger, le bénéfice peut être encore plus intéressant pour l'Etat. Mais le ministère a-t-il pour vocation de tourner la loi et de ne pas participer à la mobilisation pour l'emploi ?

Autre exemple, celui du centre d'analyse et de prévision, qui est un bon outil du ministère des affaires étrangères. C'est en tout cas ce que reconnaissait, le 30 janvier, votre prédécesseur, qui n'est autre que le Premier ministre actuel, en soulignant qu'il fallait refuser de céder à la tentation du repli sur soi et faire preuve en permanence d'anticipation et de volonté. Le "bleu" budgétaire que nous avons tous consulté fait sonner une autre monnaie : le CAP s'y voit amputé de 17 p. 100 de ses crédits.

La privatisation des services ou, du moins, le passage aux contrats locaux n'a rien d'un progrès. Nous en avons déjà mesuré les conséquences néfastes, notamment dans le domaine scolaire, avec la coexistence d'enseignants sous contrat de coopération et sous contrat local. Le ministère des affaires étrangères prend le risque de cette dérive.

Enfin, les services de Nantes, chargés de gérer l'état civil des Français de l'étranger, ont été oubliés. Ils sont pourtant débordés par l'élargissement de leurs tâches, qui résulte des nouvelles lois sur la nationalité. Procéderait-on, là aussi, à des recrutements locaux ou restera-t-on dans le cadre du service public ?

Ce sont là, monsieur le ministre, des dérives qu'on ne peut que contester.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je le ferai, monsieur le président, en m'associant à une demande déjà formulée par plusieurs collègues.

Paris a l'air impuissant devant le sort de nos deux militaires retenus en Serbie, le lieutenant José Souvignet et le capitaine Frédéric Chiffot. Les familles sont dans l'angoisse. Je vous ai interrogé à ce sujet en commission ; je le fais plus solennellement de cette tribune.

Premièrement, des demandes ont-elles été adressées à l'ONU pour qu'il n'y ait pas de levée des sanctions prises à l'encontre de la Serbie, afin de maintenir la pression sur les Serbes ?

Deuxièmement, le message du Président de la République à Dayton a-t-il été entendu ?

Troisièmement, il nous faut multiplier les initiatives, car nous sommes à un tournant et nous ne voudrions pas qu'il arrive à nos deux pilotes ce qui est arrivé à Jean-Michel Braquet au Cambodge. C'est pourquoi, comme je l'ai écrit à M. Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères, je souhaite que nous prenions une initiative parlementaire pour bien montrer que toute la nation est derrière nos deux pilotes et réclame leur libération. Cette modeste contribution devrait compléter utilement les efforts de notre diplomatie.

Certains disent que l'impuissance d'une grande nation devant un problème qui la touche au plus profond n'est pas tolérable. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous parliez de votre action en faveur de nos pilotes.

M. le ministre des affaires étrangères. Je le ferai.

M. Jean-Yves Le Déaut. Pour les raisons que j'ai indiquées, à savoir la baisse dramatique de vos crédits, le groupe socialiste ne votera pas le budget des affaires étrangères.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Surprise !

M. le président. La parole est à M. Jean-Bernard Raimond.

M. Jean-Bernard Raimond. Monsieur le président, messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, comme ce fut le cas pour la IV^e République au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France doit aujourd'hui, le plus souvent avec ses partenaires européens, inventer des réponses aux problèmes nouveaux qui résultent, dans une Europe et un monde complètement transformés, de l'effondrement du système soviétique. Qu'il s'agisse de la réforme des institutions européennes en 1996, de la définition de nouvelles stratégies ou de la nécessaire refonte de l'Alliance atlantique en attendant la construction d'une Europe dotée d'une politique étrangère et de défense commune, à un monde nouveau il faut des réponses nouvelles.

Mais pour la France, à l'heure actuelle, le défi majeur vient de l'Algérie. Le drame algérien, opaque et non lisible, est sans issue si la situation née de l'interruption du processus électoral en janvier 1992 se prolonge, avec les ravages d'un terrorisme qui n'épargne ni les Algériens – plus de 10 000 morts en comptant les victimes de la répression et l'on cite des chiffres pires encore –, ni les étrangers, ni les Français, en France même et sur la terre algérienne : l'acte odieux contre deux religieuses françaises nous le rappellerait si c'était nécessaire.

Or la France, pour des raisons évidentes, souhaite éviter toute ingérence dans la politique algérienne, alors qu'elle est directement impliquée, qu'il s'agisse de sa coo-

pération traditionnelle avec le Maghreb, de sa politique en Méditerranée ou de l'héritage de l'histoire. N'est-elle pas souvent sollicitée, directement ou indirectement, par les divers protagonistes de ce qu'on ne peut plus appeler une crise, mais vraiment une guerre ?

Notre premier devoir, le plus difficile sans doute, est de n'être pas dupe des mots ou des concepts par lesquels on décrit une situation sans précédent.

Que représentent l'intégrisme, le fondamentalisme, la violence d'un islamisme qui n'est pas l'Islam ? Tout un courant de pensée considère l'intégrisme musulman comme une sorte d'idéologie expansionniste et universelle qui aurait pris la succession du communisme, aujourd'hui disparu. L'expérience même tend à prouver qu'il n'y a pas un intégrisme, comme il y avait un mouvement communiste, mais des intégrismes.

L'Iran en est le meilleur exemple. Il y a quinze ans, le fondamentalisme iranien paraissait menacer tout le monde arabe. Qu'il ait suscité d'autres intégrismes, y compris l'intégrisme algérien, qu'il existe des complications, des réseaux, cela ne fait pas de doute. Mais quinze ans après, aucun autre régime théocratique, chiite ou sunnite, ne s'est constitué ailleurs. Malgré le Hezbollah, la révolution iranienne s'est en quelque sorte repliée sur elle-même, et la contagion a été limitée.

L'islamisme intégriste algérien – qui se développe paradoxalement au moment où l'expansionnisme iranien est en recul – apparaît comme propre à l'Algérie, ce qui rassure, au moins provisoirement, ses deux voisins. Est-ce une coïncidence si la révolte populaire contre le pouvoir algérien incarné par le FLN correspond, en octobre 1988, aux profondes transformations en cours à Moscou et, par voie de conséquence, dans le monde ? Si le nationalisme arabe, celui du FLN en Algérie, était auparavant conforté, même indirectement, par l'expansionnisme marxiste-léniniste, alors le fondamentalisme algérien apparaît essentiellement aujourd'hui comme la forme actuelle, en Algérie, du nationalisme.

Il en est de même pour le mot démocratie. L'interruption des élections en janvier 1992 était sans aucun doute antidémocratique. Mais cette interruption était provoquée par la crainte du pouvoir algérien que les élections ne conduisent à la victoire du FIS, et par conséquent à l'installation d'un régime théocratique avec toutes les conséquences que cela comporterait pour le Maghreb et la Méditerranée. La contradiction n'a pas disparu.

Les interrogations que l'on peut formuler ainsi sur une sorte d'alternative intégrisme – démocratie expliquent l'opacité de la situation algérienne. Le blocage pendant trente ans du système politique par un parti unique, les tentatives, trop tardives, de conversion du FLN ont entraîné l'irruption d'un nationalisme islamique. Si la société algérienne a dérivé, c'est parce qu'elle n'avait pas de représentation politique.

Doit-on en déduire qu'elle est un champ de ruines, que la situation est désespérée avec tout ce qui entretient le chaos : la paupérisation, l'adhésion d'une partie de la population à la violence représentée par le GIA, la soumission de la grande majorité des Algériens à la peur ? La solution serait-elle donc pour la France et l'Union européenne, conformément à une tendance qui se dessine aux Etats-Unis et au Japon, d'abandonner la partie, de se retirer complètement et de laisser l'Algérie à son destin ?

Sans doute n'y a-t-il pas de troisième voie. Mais des initiatives comme les réunions de Rome du FLN, du FFS, du FIS et de quelques autres partis qui constituent une opposition au pouvoir actuel, les divisions entre le

GIA et le FIS, comme à l'intérieur même de ces groupes, laissent penser que le pari démocratique n'est pas perdu, même si les élections présidentielles du 16 novembre ne répondent pas à la question, même si des élections libres sont difficiles à organiser à l'heure actuelle.

En outre, nous connaissons tous, nous avons tous connu des Algériens. Au début des années 80, je me souviens d'un Kabyle qui jouait un rôle important dans l'administration algérienne et qui, tout en étant ferme pour la défense des intérêts de son pays, avait un esprit ouvert et tolérant. Il était représentatif de toute une élite algérienne. Il a disparu avec son ministre des affaires étrangères, quand leur avion, pendant la guerre Iran-Irak, a été abattu au Moyen-Orient. Mais je n'arrive pas à croire qu'on ne puisse un jour entendre à nouveau la voix de ces Algériens, la voix du peuple algérien.

Par conséquent, le chemin de la démocratie passe nécessairement par le dialogue.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Bernard Raimond. Le *statu quo* n'est pas une solution pour le pouvoir en place, même et surtout après les élections présidentielles, le 16 novembre. Naturellement, il ne s'agit pas de céder au terrorisme ou à l'intégrisme. Mais il n'y a pas de solution militaire, ni par la répression. La solution est nécessairement politique.

Que peut faire la France, monsieur le ministre ? Elle ne doit pas interrompre la politique de coopération culturelle, économique et financière qu'elle poursuit et encourage, tant bien que mal, dans la situation actuelle. On peut compter sur la vigilance du Gouvernement pour que cette aide soit destinée au peuple algérien. Ne recommençons pas avec l'Algérie l'erreur commise avec le Viêt-nam, dans un tout autre contexte, en compromettant pour l'avenir les atouts dont nous disposons.

Car cette aide, sans contribuer au *statu quo*, correspond à l'intérêt, au sens le plus élevé du mot, de notre pays. N'oublions pas que si la langue française occupe encore dans le monde la place qui est la sienne, c'est grâce au Maghreb.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Bernard Raimond. L'Algérie est un grand pays avec des potentialités considérables, grâce aux richesses de son sous-sol, grâce aussi à ses traditions culturelles et à son poids en Méditerranée. Il faut, sans ingérence politique, que la France reste présente.

Ce n'est certes pas une politique facile. Seul le Gouvernement a toutes les données pour apprécier les initiatives et les réponses nécessaires à tel ou tel moment. Mais la politique de la France en Méditerranée commence par le Maghreb, c'est-à-dire par la Tunisie et le Maroc, mais aussi par l'Algérie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Monsieur le ministre, le 25 octobre dernier, devant la commission des affaires étrangères, vous avez présenté le budget de votre département en utilisant un ton sinon funèbre, du moins mélancolique et presque élégiaque, qui convient à la parcimonie des crédits qui vous sont consentis par le Premier ministre. Vous avez vous-même, ce jour-là, qualifié ce budget de « petit budget pour un grand ministère ».

On ne saurait mieux dire. Par l'extrême modestie des crédits octroyés, il apparaît presque comme un budget de pénurie pour ce ministère régalien. Je dirai un budget « light », un budget allégé et de régime, qui met votre département à la diète. (*Sourires.*)

Cette baisse des crédits concerne spécialement les contributions volontaires aux organisations internationales, qui diminuent de près de 15 p. 100.

Il y a là une contradiction qu'on ne peut manquer de relever entre les discours et les actes. Récemment, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU, le Président de la République a exhorté les Etats à remplir pleinement leur devoir pour la contribution aux organismes internationaux et a dénoncé ce qu'il a appelé « la tentation du désengagement ». On ne peut qu'adhérer à ce discours. Mais on ne peut que déplorer qu'il n'entre pas en pratique avec ce budget, qui provoquera précisément un certain désengagement de la France par rapport aux organisations internationales. Désengagement particulièrement inopportun au moment où il serait particulièrement souhaitable que ces organisations puissent jouer un rôle accru pour le maintien de la paix et l'organisation d'un nouvel ordre mondial.

Autre contradiction entre les discours et les actes : la forte diminution des crédits de l'action culturelle extérieure.

Le 13 avril dernier, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, M. Juppé, alors ministre des affaires étrangères, avait pourtant déclaré : « La « diplomatie culturelle » constitue bien une dimension essentielle de notre politique étrangère... Il ne suffit pas d'afficher un PNB élevé ni de se satisfaire d'appartenir au petit club des puissances nucléaires pour se distinguer des autres. Il faudra séduire par le rayonnement d'une culture ouverte au monde. L'enjeu est décisif. C'est celui même de la place de notre pays sur la scène internationale. »

Comment ne pas souscrire à de tels propos ? Mais, là encore, les actes contredisent les discours. Les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques baissent de 4,4 p. 100. C'est, à coup sûr, le chiffre le plus négatif de ce budget.

L'action culturelle extérieure de la France est pourtant une grande priorité, si nous voulons maintenir et développer l'audience et le rayonnement de notre pays dans le monde. Par l'insuffisance de ses crédits, ce budget risque d'amorcer un déclin de l'influence de la France et de la langue française dans le monde, et nous ne pouvons, pour notre part, nous y résoudre.

Ce résultat calamiteux serait encore aggravé si l'Assemblée adoptait les amendements votés par la commission des finances, qui proposent des réductions drastiques frappant spécialement la politique culturelle. Quand il entend le mot « culture », le rapporteur spécial, M. Jean-Pierre Thomas, semble sortir sinon son revolver, ne soyons pas excessif...

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. La citation est malvenue !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. ... du moins sa hache budgétaire pour pratiquer les coupes comptables les plus contestables.

M. Jean-Yves Le Déaut. Oh oui !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Je crains qu'avec ce budget de pénurie, notre pays ne perde beaucoup de son influence et de son audience dans le monde.

Simultanément, la France va moralement payer le coût élevé de mesures “gratuites”, je veux dire d’actes gratuits qui ne sont pas motivés par des considérations rationnelles.

C’est le cas de la reprise des essais nucléaires, qui risque de coûter cher à notre pays sur la scène internationale. Je me félicite donc qu’à notre initiative, la commission des affaires étrangères ait décidé de créer une mission d’information pour évaluer les incidences de la reprise des essais nucléaires sur les relations internationales de la France.

M. Michel Fromet. Très bien !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Notre crédit international risque aussi de pâtir du nouveau report de l’application des accords de Schengen, report annoncé le 18 septembre par le Président de la République à la frontière franco-belge, dans des conditions qui n’ont servi ni l’amitié entre nos deux pays ni la construction européenne.

De même, notre crédit international risque d’être diminué en Afrique par la caution que notre pays semble avoir apportée à l’organisation de l’élection présidentielle en Côte-d’Ivoire, alors que les candidats de l’opposition représentative n’ont pu se présenter à ce scrutin.

Notre crédit international a encore pâti du désordre manifeste qui a présidé à l’annonce à grand bruit, puis à l’annulation de la rencontre prévue entre le Président de la République et le Président algérien.

Enfin, notre crédit de patrie des droits de l’homme n’a pas été grandi par l’extrême timidité de nos démarches en faveur de Sarah Balabagan. Je vous demande donc instamment d’intervenir avec énergie auprès des émirats pour obtenir la grâce de cette jeune Philippine, condamnée à un châtement moyenâgeux, dégradant et cruel, attentatoire aux droits élémentaires de la personne humaine.

M. Jean-Yves Le Déaut et M. Georges Mesmin. Très bien !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Monsieur le ministre, le nouveau Gouvernement est aux affaires depuis six mois, depuis 200 jours. On ne peut pas dire que, pendant ces 200 jours, la position de la France se soit renforcée ni même maintenue. L’image de la France s’est altérée, voire dégradée.

Pendant plusieurs années et jusqu’en mai 1995, sous la conduite de François Mitterrand, la politique extérieure de la France avait su obtenir l’audience et la confiance de nos partenaires internationaux. Ne laissez pas s’éroder ou se dégrader ce précieux capital de confiance dont vous êtes le dépositaire !

Enfin, monsieur le ministre, nous avons tous été révoltés par la pendaison d’opposants politiques récemment survenue au Nigeria. Il apparaît indispensable de marquer avec énergie et force sa condamnation et sa réprobation.

M. Jacques Myard et M. Georges Mesmin. Très bien !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Au-delà du simple rappel de l’ambassadeur, que je n’ignore pas, quelles mesures comptez-vous prendre pour exprimer la condamnation très forte de la France à l’encontre de ce crime inacceptable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, les cinquante dernières années ont été marquées par le problème

israélo-palestinien. Yitzhak Rabin restera dans l’histoire comme un héros de la guerre, mais aussi comme un martyr de la paix. L’hommage universel qui lui est rendu depuis lundi s’adresse à l’homme de guerre qui a su faire taire les armes et réconcilier les inconciliables.

Et quel symbole de voir Shimon Pérès, au lendemain de la mort du héros, poursuivre le retrait des forces israéliennes en Cisjordanie ! Je ne pouvais commencer mon intervention, au nom du groupe UDF, lors de cette discussion, sans rendre hommage à Yitzhak Rabin et formuler le vœu que son œuvre se poursuive au-delà de sa mort.

M. Georges Mesmin et M. Serge Poignant. Très bien !

M. Pierre Lequiller. J’en viens au sujet qui est le nôtre : l’examen des budgets des affaires étrangères et des affaires européennes.

Pour ce qui est de celui des affaires étrangères, nul doute, monsieur le ministre, que l’importance de votre mission est sans commune mesure avec le montant de vos crédits qui représentent à peine 1 p. 100 du budget de l’Etat.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Ah, il avoue !

M. Pierre Lequiller. Votre mission est de maintenir et même d’accroître le rôle et le rang de la France dans le monde. La France conduit une politique étrangère ambitieuse qui est à la hauteur de l’idée que le monde se fait d’elle : sa première ambition est d’être un artisan de la paix.

Artisan de la paix, d’abord, en ex-Yougoslavie où notre rôle s’est fortement accentué. Jamais on ne rendra assez hommage à notre contingent de casques bleus et à son action quotidienne au service de la paix. En y restant présent, il a permis d’éviter un immense carnage.

Je suis fier d’être Français quand je vois la France, devant l’humiliation de ses hommes pris en otage, demander la réunion de la conférence de Londres et organiser la création de la force de réaction rapide.

Je suis fier de l’avoir vu agir avec détermination face à une communauté internationale lâche et indifférente. Souvenons-nous qu’elle envisageait même le retrait et la levée de l’embargo sous la forte pression américaine.

Grâce à l’action du Président de la République et du Gouvernement, la communauté internationale est sortie de son attentisme, de ses hésitations, de son immobilisme.

C’est la France qui a fait bouger les choses. Je tiens à le rappeler avec force à une heure où les médias concentrent toute leur attention sur les négociations de Dayton. Ils font ainsi la part belle aux États-Unis et oublient trop vite le rôle de pionnier que la France a joué.

Il est heureux que les États-Unis nous aient rejoints dans notre démarche, mais il faut rendre à César ce qui est à César ! Que les médias n’oublient ni l’engagement du contingent français – le plus important sur le terrain – ni l’action courageuse de la diplomatie française, ni la présence active de notre délégation à Dayton.

La France a, pour la paix en Europe, perdu nombre de ses enfants. Et votre action vigoureuse, monsieur le ministre, tendant à obtenir la libération de nos pilotes prisonniers, devrait rappeler au monde que notre pays fut le premier à monter au front.

Artisan de la paix, la France l’est aussi quand elle défend l’ONU.

La France a, lors du cinquantenaire de sa création, proposé la relance de cette institution, plus que jamais nécessaire. Les faits ont fait mentir ceux qui nous avaient annoncé trop vite « la fin de l'histoire ». Les conflits ne cessent de se multiplier.

On ne peut laisser l'ONU mourir lentement d'asphyxie. En l'occurrence, l'argent est le nerf de la paix. Comment ne pas s'étonner que ceux qui se posent en « gendarmes du monde » soient les principaux débiteurs de l'ONU ? Le groupe UDF approuve donc l'insistance de la France à obtenir, notamment des Etats-Unis, le versement de leur contribution au fonctionnement de l'ONU.

De même, il approuve également les propositions françaises de recomposition du Conseil de sécurité. En effet, la France a raison de proposer l'entrée de l'Allemagne, son principal partenaire européen. Cet acte majeur consacre la grande réconciliation franco-allemande commencée par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer. De même, on ne peut exclure le Japon au poids économique majeur et au rôle politique grandissant.

Quelles initiatives la France compte-t-elle prendre, monsieur le ministre, pour faire aboutir les fortes propositions que le Président de la République a présenté à New York ?

Artisan de la paix, la France entend l'être aussi avec la reprise des essais nucléaires. En effet, monsieur Schwartzenberg, la dissuasion c'est la paix ! Les réactions d'indignation qu'a suscité, dans l'opposition, cette décision sont honteuses ! M. Mitterrand n'aurait jamais dû interrompre les essais nucléaires à la veille du scrutin législatif de 1993.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Ils ne servaient à rien !

M. Pierre Lequiller. Tout le monde sait que, s'il avait procédé aux derniers essais nucléaires nécessaires dans la foulée des quatre-vingt-six qu'il avait déjà ordonnés, personne dans le monde ne se serait ému de la continuité de la politique française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le chancelier allemand et le Premier ministre britannique ont fait preuve d'un autre courage que l'opposition en France. Ils ont su placer l'intérêt de la France, qui est aussi celui de l'Europe, au-dessus d'une opinion manipulée par des associations aussi irresponsables que Greenpeace.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Gilbert Gantier. Absolument !

M. Pierre Lequiller. A cet égard, le comportement de certains de nos partenaires européens ou américains a eu de quoi choquer.

Vous avez eu raison, monsieur le ministre, d'inviter fermement vos homologues à plus de solidarité à notre égard à Santander et votre ténacité a porté ses fruits. Que de chemin parcouru entre l'accueil indigne réservé par le Parlement européen...

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Il faut supprimer ce « machin » !

M. Pierre Lequiller. ... au Président de la République française et la position récemment adoptée par la Commission européenne !

L'influence de la France dans le monde tient également à son réseau diplomatique et consulaire. Il est le premier du monde et vous avez eu raison, monsieur le ministre, de le préserver durant les arbitrages.

Des coupes claires faites sans discernement auraient causé, sur le long terme, infiniment plus de mal qu'elles n'auraient fait de bien à court terme. Il aurait ainsi été dangereux de fermer Canal France International et de couper des crédits culturels qui auraient porté gravement atteinte à notre rayonnement dans plusieurs dizaines de pays.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. La culture c'est l'arme de la France !

M. Pierre Lequiller. Ne rêvons pas : tout désengagement de notre part sert la progression de la culture anglo-saxonne. Partout, en Europe centrale, en Europe de l'Est, en Amérique du sud, le français recule.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Les barbares !

M. Pierre Lequiller. Dans les pays de l'Asie, Chine en tête, nous accusons un net retard alors que leur poids géopolitique et économique ne cesse de croître.

La culture est pour notre pays, qui a été le phare du monde, un atout majeur de sa diplomatie. Si nous n'étions pas en période de rigueur, je plaiderais pour un accroissement de notre effort, notamment en ce qui concerne l'enseignement du français.

Je plaiderais aussi pour une présence plus forte de notre réseau audiovisuel, car les Allemands, les Britanniques et les Italiens font, en ce domaine, des percées très sensibles.

Je connais la mission que vous avez confiée à Francis Balle. Monsieur le ministre quand aurons-nous les résultats de cette étude et quels sont les prolongements que vous comptez lui donner ?

Enfin – je rejoins les propos de M. Pierre Lellouche – la présence économique de la France à l'étranger est aussi un outil diplomatique capital. Il faudrait, à l'instar de ce que font d'autres pays, Etats-Unis et Allemagne notamment, renforcer notre action économique et la coordonner avec notre action diplomatique.

Quelles initiatives comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour accroître notre influence insuffisante dans le Sud-Est asiatique et en Chine ?

J'en viens aux affaires européennes.

La reconduction de nos moyens ne devrait pas entamer notre capacité à faire avancer le grand projet européen. A cet égard, les échéances qui approchent vont être déterminantes avec la perspective de la conférence intergouvernementale de mars 1996, de la monnaie unique en 1999, et de la défense européenne, qu'il faut vigoureusement accélérer.

Le groupe UDF est tout particulièrement attaché à ce que ces échéances correspondent à des avancées fortes, concrètes et cohérentes.

Si la conférence intergouvernementale était mal gérée, elle pourrait ébranler l'édifice européen construit pierre par pierre depuis quarante-cinq ans, avec la CECA de Monnet, Schumann, de Gasperi, et Spaak, avec le traité de Rome de Guy Mollet et Konrad Adenauer, confirmé par le général de Gaulle, avec le Conseil européen et le SME de Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, avec l'Acte unique de François Mitterrand et Jacques Chirac, et avec Maastricht.

L'effondrement du mur de Berlin, l'émergence de nombreux Etats nouveaux en Europe centrale et orientale et dans l'ex-Union soviétique, ont évidemment changé la donne.

« L'Europe se lève à l'Est » et nous ne pourrions rester insensible aux demandes formulées par Lech Walesa, Vaclav Havel et beaucoup d'autres combattants de la liberté devenus chefs d'Etat. Pour autant, il ne faut pas que l'élargissement, souhaitable et inéluctable, compromette l'approfondissement qui fera l'Europe de l'an 2000.

Ainsi que l'a exprimé avec force le président Giscard d'Estaing, un double objectif s'impose à la conférence intergouvernementale : la construction de l'Europe-espace et la réalisation de l'Europe-puissance.

Alors que l'Europe-espace sera au mieux un grand marché économique et un espace de libre circulation, l'Europe-puissance sera celle de l'approfondissement avec les Etats qui souhaitent et peuvent adhérer à l'Europe.

La monnaie unique sera évidemment la clef de voûte de l'Europe-puissance. Elle sera pour l'Europe ce que le deutschmark a été pour l'Allemagne : le symbole de la puissance. Elle sera un atout monétaire capable de rivaliser avec le dollar et le yen.

Les Etats-Unis ont assis leur puissance sur leur monnaie devenue – pour paraphraser l'historien Braudel – « monnaie-monde ». La monnaie européenne corrigera cette situation malsaine de la toute puissance du dollar. Le Président de la République vient d'ailleurs de le rappeler clairement à Bonn.

Il est donc nécessaire d'achever la mise en place de la monnaie unique européenne avant 1999.

La France a clos ce débat en entrant dans la logique des 5, 4, 3. Le groupe UDF sera vigilant pour faire respecter ces engagements en matière de convergence d'ici à 1999.

M. Jacques Myard, *rapporteur pour avis*. Il ne va pas être déçu !

M. Pierre Lequiller. Une fois encore, la France doit montrer l'exemple pour être, comme elle l'a toujours été dans le passé, le pionnier de l'Europe.

Je souhaite cependant formuler deux questions.

La première concerne l'Italie et l'Espagne. Nous savons que ces deux pays auront du mal à se conformer aux critères d'accession à la monnaie unique.

M. Jacques Myard. Sans blague !

M. Pierre Lequiller. Or ces Etats, dont la foi européenne n'est pas à mettre en doute, ont déjà manifesté une volonté politique forte d'y adhérer.

Nous passer d'eux risquerait, en outre, de favoriser l'émergence d'une Europe à deux vitesses, privée de son ouverture vers le sud.

M. Jacques Myard, *rapporteur pour avis*. Alors il faut attendre 2099 ! (*Murmures sur divers bancs.*)

M. Pierre Lequiller. Permettez, mon cher collègue !

M. le président. Monsieur Myard, cessez d'interrompre l'orateur !

M. Pierre Lequiller. Monsieur le ministre, quels mécanismes comptez-vous mettre en place pour régir les relations futures entre les différentes catégories de pays ?

Nous avons, en effet, un devoir de solidarité vis-à-vis de nos partenaires qui « veulent » mais ne « peuvent » pas encore nous rejoindre.

Ma seconde interrogation concerne les modalités pratiques de la mise en place de la monnaie unique. La conversion des fonds bancaires, la comptabilité des entreprises, l'adaptation du matériel informatique, entre autres, seront autant de conséquences concrètes de la monnaie unique. Elles auront bien évidemment un coût.

Nos voisins allemands ont, me semble-t-il, déjà largement engagé l'étude de cette question. Pourrions-nous savoir où nous en sommes dans l'examen des procédures que nous mettrons en place et dans leur estimation chiffrée ?

J'en arrive ainsi à une question essentielle pour l'Europe de demain, celle de sa défense.

En effet, l'Europe ne pourra exister vraiment en restant éternellement suspendue au bon vouloir américain en matière de défense. Il faudrait être naïf pour croire que les Etats-Unis, foncièrement attachés à la doctrine de Monroe, pourraient prendre le risque d'une réplique nucléaire sur leur propre territoire pour défendre l'Europe.

Aussi l'Europe doit-elle prendre son destin en main. Il va de soi que notre dissuasion nucléaire sera un instrument essentiel de la future défense européenne, laquelle a besoin d'un nouvel élan. L'actuelle campagne d'essais nucléaires a eu des effets très positifs à cet égard.

Le traité de Maastricht en a fixé le principe et en a déterminé les bases en donnant à l'UEO le rôle de bras armé de l'Europe. Il faut en faire rapidement le pilier européen de l'OTAN.

Le rapprochement récent avec la Grande-Bretagne est une excellente initiative et l'on ne peut que se féliciter de la mise en place du groupe aérien franco-britannique.

Néanmoins quelles actions comptez-vous entreprendre pour unifier ces dispositifs trop éparpillés : brigade franco-allemande, Eurocorps, groupe aérien franco-britannique ?

Le groupe UDF souhaite, espère des avancées fortes sur les quatre points que je viens d'évoquer : approfondissement, mais, préalable à l'élargissement, monnaie unique, défense commune.

M. Jacques Myard, *rapporteur pour avis*. Il ne sera pas déçu !

M. Pierre Lequiller. Vous en discuterez probablement demain, monsieur le ministre, avec Klaus Kinkel.

Le groupe UDF soutient le « contrat de confiance » franco-allemand dont vous parlez dans un article publié dans un journal du soir ainsi que l'initiative d'orientation commune prise en vue de la conférence intergouvernementale.

L'UDF est, depuis toujours, à l'avant-garde du combat pour l'Europe.

Trois obstacles culturels sont à franchir.

Il faut d'abord cesser d'opposer nation et Europe : on peut et doit être à la fois patriote et européen. Pour cela, cependant, il est indispensable de renforcer la démocratie et le pouvoir politique au sein de l'Europe, notamment en faisant aboutir l'idée d'un Président de l'Europe. Celle-ci tirerait profit de cette forte identité et elle serait mieux respectée dans les négociations internationales.

Ensuite on doit cesser d'opposer Alliance atlantique et Europe. En construisant l'Europe, nous servons la paix sur notre continent en prenant notre destin militaire en main, en harmonisant nos politiques étrangères.

Enfin, il faut cesser d'opposer Europe et emploi : la monnaie unique servira notre puissance dans le monde et ce sont les politiques nationales, certes concertées, qui feront reculer le chômage.

Bosnie, ONU, essais nucléaires, Europe, sur tous ces fronts, la politique de la France est courageuse. Elle répond à sa vocation universelle, celle que célébrait Victor Hugo en s'exclamant : « France, le monde serait seul sans toi ! »

Le groupe UDF, ambitieux pour la France et pour l'Europe, votera vos crédits, monsieur le ministre. Il attend beaucoup de votre action dans les mois et années qui viennent, car cette période sera déterminante pour l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet.

M. Michel Fromet. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je tiens d'abord à excuser mes collègues Pierre Garmendia et Charles Josselin. Ils souhaitaient intervenir, mais les perturbations avec le report du débat à ce dimanche, de l'ordre du jour, ne leur ont pas permis d'être présents.

Monsieur le ministre des affaires européennes, êtes-vous sûr, soit dit en passant, que nous allons bien examiner aujourd'hui le budget des affaires européennes comme nous y invite l'ordre du jour ?

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. C'est déjà fait !

M. Michel Fromet. Je vous rappelle, en effet, que notre assemblée a discuté, le 19 octobre dernier, l'article 30 du projet de loi de finances, ce qui nous permet, depuis 1992, comme vous le savez, d'évaluer le prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes. Ainsi l'Europe est pratiquement absente dans le « bleu » des affaires étrangères, le Quai-d'Orsay ne gérant guère que les indemnités des députés européens et « l'argent de poche » du ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous y allez un peu fort !

M. Michel Fromet. Ce rendez-vous annuel de la représentation nationale avec le Gouvernement, n'est pourtant pas inutile. Il nous permet notamment de faire le point sur les dossiers communautaires en cours, lesquels sont nombreux, en ces dernières semaines de l'année. A l'horizon de 1996, l'Union doit notamment se prononcer sur deux grands chantiers : la conférence intergouvernementale, c'est-à-dire la réforme des institutions pour préparer l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale, et la mise en place d'une union économique et monétaire. Ces questions doivent faire l'objet de décisions au prochain Conseil de Madrid.

D'autres échéances suivent leur cours et accompagnent nos débats. L'actualisation de la Convention de Lomé IV qui lie l'Union à 70 pays du Sud, africains pour l'essentiel, a été signée le 4 novembre dernier. Dans quelques jours, à Barcelone, va s'ouvrir une conférence euro-méditerranéenne. D'autres négociations et d'autres rendez-vous pour l'Union européenne ont été programmés avec les pays d'Asie, le Mercosur, Cuba et le Mexique.

Je voudrais aborder avec vous, monsieur le ministre, quelques-unes des interrogations soulevées par la préparation de la Conférence intergouvernementale, en particulier celles liées à la mise en place d'une politique extérieure et de sécurité commune.

M. Carlos Westendorp, secrétaire d'Etat espagnol chargé de l'Europe, anime depuis le 2 juin dernier un groupe de travail sur la Conférence intergouvernementale. Il a, le 1^{er} septembre, remis un rapport d'étape stimulant. S'il n'a pas proposé de solutions clefs en main, il a, en revanche, identifié quelques pistes et bien signalé les difficultés de l'exercice. Ces difficultés interpellent les gouvernements. Je voudrais en rappeler quelques-unes et connaître votre point de vue, celui que la France va défendre au Conseil européen de Madrid.

En premier lieu, tout le monde entend préserver le « tronc commun constitué par les principes et objectifs de l'Union » ; tout le monde souhaite améliorer le fonctionnement de l'Union. Mais le groupe a signalé qu'une « flexibilité », qui ne serait pas synonyme d'« Europe à la carte », était souhaitée par certains. Que faut-il entendre par là ? La divergence semble importante. Le groupe de travail envisageait, en effet, d'étudier les conséquences d'un échec éventuel de la Conférence intergouvernementale.

En second lieu, l'architecture constitutionnelle de l'Union a été confirmée. La Conférence intergouvernementale doit s'attacher, selon le groupe, à préserver son efficacité tout en lui donnant une transparence plus grande et en la démocratisant. Vaste programme ! Mais on aimerait en savoir plus sur la pondération du vote en Conseil, la représentation des Etats au sein de la Commission et le renforcement du contrôle exercé par les parlements nationaux. Le mouvement se prouve aussi en marchant, monsieur le ministre. J'aurais apprécié et appuyé une initiative de votre part associant les parlementaires à la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, sur le modèle de ce qui se fait depuis longtemps pour les assemblées générales des Nations unies. Un mini-débat une semaine avant la Conférence ne me paraît pas à la hauteur de l'événement.

Par ailleurs, la citoyenneté européenne n'a pas beaucoup avancé, semble-t-il. Deux conceptions s'opposent : les uns l'estiment nécessaire, les autres la considèrent comme redondante. Dans quel camp vous situez-vous ? La liberté de circulation et l'accord de Schengen peuvent-ils être intégrés dans l'acquis communautaire ?

La politique extérieure et de sécurité commune est aujourd'hui admise, au point que des propositions ont été faites en vue d'en coordonner les initiatives. Mais si le diagnostic est partagé, la « mise en musique » tarde à se concrétiser. La France s'est-elle fait une religion sur ce sujet, qui aille au-delà de propositions institutionnelles sur lesquelles je m'interroge ? Je ne saisis pas bien l'utilité du « consulat » européen envisagé par la France, qui veut flanquer le président de la Commission d'un haut commissaire ou d'un secrétaire général chargé de la politique extérieure et de sécurité commune. Mais, peut-être nous éclairerez-vous sur ce point ?

Il reste enfin une question, à nos yeux fondamentale, abordée *in extremis*, en fin de rapport, par le groupe Westendorp. L'élargissement est souhaité par tous. Les politiques communes n'ont pas, bien au contraire, été remises en cause. Les deux objectifs sont-ils compatibles ? Et à quel prix ? Le groupe de travail a renvoyé la balle aux gouvernements. Monsieur le ministre, la France va-t-elle demander l'inscription de cette question dans la conférence intergouvernementale ou son examen dans une autre enceinte ? Et dans ce dernier cas, laquelle ? Et dans quels délais ? Cela fait beaucoup de questions. Mais elles doivent être posées. Le groupe socialiste, je vous l'avoue, a du mal à démêler l'écheveau de votre politique européenne.

Revenons un instant au budget. Le chapitre 41-03, « promotion de Strasbourg » manifeste l'engagement du Gouvernement à préserver un acquis : la présence du Parlement européen sur notre territoire. Diverses initiatives ont été prises tout récemment pour défendre les compromis acceptés à ce sujet par nos partenaires. Les sessions ordinaires doivent toutes être organisées à Strasbourg. Il convient de le rappeler autant que nécessaire. Mais la position française serait plus forte – vous en conviendrez – si le Gouvernement affichait aussi une détermination concrète. Or le chapitre « Promotion de Strasbourg » figurant dans le « bleu » a été réduit, excusez du peu, de 23,5 p. 100 ! Le passage sous régime civil de la desserte aérienne de l'aéroport d'Entzheim y est certes pour beaucoup mais vous aviez-là, monsieur le ministre, une cagnotte potentielle que vous auriez pu défendre bec et ongles pour mener des actions en faveur de Strasbourg. Vous ne l'avez pas fait, je le regrette.

Quant à la philosophie générale de la politique européenne de la France, aujourd'hui, elle manque pour le moins de lisibilité. Cela n'est pas nouveau. Le Président de la République, naguère chef de parti puis Premier ministre, nous a joué toutes sortes de partitions, de « l'Hymne à la joie » au « Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine », de l'appel de Cochon à l'appel à voter oui à Maastricht, tout est en magasin ! Cette affirmation des contraires, inscrite dans la durée, semble tenir lieu de politique européenne. Elle vient de loin et marche sur un rythme à deux temps cahotant comme les Trabants d'hier entre l'Est et l'Ouest. Elle vous a conduit tout récemment à confirmer Schengen et à remobiliser les policiers sur le front belge et tout autour du pré carré. Elle a conduit le Président à ignorer superbement l'Allemagne quand il a décidé la reprise des essais nucléaires, pour, quelque temps plus tard, lui proposer le partage du parapluie protecteur.

Les retours de bâtons sont suffisamment connus pour que j'y revienne : la France est isolée, souvent montrée du doigt et déconsidérée. Agacés et amusés, en pleine suspension des accords de Schengen, par le départ apparemment sans problème d'un mercenaire bordelais pour les Comores où il a provoqué de graves troubles, nos partenaires nous renvoient la balle. Ils rétablissent leurs contrôles frontaliers pour les courants migratoires venant de France. Assurément la proposition de défense nucléaire commune méritait mieux qu'une session de rattrapage. Les Allemands nous l'ont fait sentir, à juste titre.

Le Gouvernement, sans le savoir et sans le vouloir, n'est-il pas en train d'ajouter un tome nouveau, un volume tardif, à la littérature picaresque du siècle d'or ? Les lecteurs extérieurs, la présidence espagnole, notamment, peuvent s'en amuser et y prendre du plaisir. Mais les Français préféreraient que vous abandonniez votre combat d'une autre époque contre des moulins à vent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Monsieur le président, messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, mon propos s'attachera au budget consacré à la francophonie.

« C'est à travers notre langue que nous existons dans le monde autrement que comme un pays parmi d'autres », disait Georges Pompidou.

C'est, en effet, le rôle de la francophonie que de permettre à la France de mieux assumer la responsabilité qui lui incombe à l'égard d'une langue dont elle est la source et que près de cinquante pays associés dans les instances de la francophonie ont choisi de partager.

La « diplomatie culturelle » constitue de longue date une dimension essentielle de la politique étrangère française : elle lui permet d'entretenir l'image d'une grande puissance, ouverte aux échanges intellectuels, et de corriger une vision trop souvent passéiste de la culture française.

A cet égard, la nouvelle structure gouvernementale, qui confie au ministère des affaires étrangères le soin de conduire la politique de la francophonie, me paraît judicieuse, même si les efforts déployés par Jacques Toubon pour soutenir et promouvoir la francophonie au sein du ministère de la culture ne sauraient être contestés.

Par ailleurs, le sommet de Cotonou devrait permettre, grâce à la désignation, à l'initiative de la France, d'un secrétaire général de la francophonie, véritable porte-parole du mouvement francophone sur la scène internationale, de donner une véritable dimension politique à la francophonie qui souffre de la complexité des institutions.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, vous êtes parvenus, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, à préserver l'essentiel, à savoir, l'universalité de la présence culturelle française. Vous prévoyez de concentrer les moyens disponibles en menant les interventions les plus efficaces possibles.

Permettez-moi de centrer mon intervention autour de quelques priorités qui me paraissent essentielles pour que vive la francophonie, à savoir la promotion et l'enseignement de la langue française, l'exploitation des programmes audiovisuels et de tout ce que l'on appelle les autoroutes de l'information.

La première finalité de la francophonie est de contribuer concrètement à la défense et au progrès de la langue commune. La loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française a réveillé les consciences et montré que cette question est aussi celle de l'avenir de la culture française sur le plan international.

Mais, n'assistons-nous pas à une certaine récession – pour ne pas dire une récession certaine – de la langue française dans le monde sur les plans culturel, scientifique et technique et au sein des instances internationales ?

Il est vrai que des « actions phares » en matière de culture sont menées dans quelque cent cinquante pays. Il est vrai aussi que les crédits pour 1996 devraient permettre de maintenir le nombre de bourses attribuées aux Français de l'étranger.

Mais ne pensez-vous pas qu'il soit très regrettable que la seule langue anglaise serve de vecteur au progrès scientifique et que les chercheurs français soient de plus en plus incités à publier en anglais ?

A cet égard, je pense pour ma part qu'il serait utile que le Gouvernement précise ses intentions et ses objectifs face à la récession de notre langue dans le monde, tant dans les grandes manifestations européennes ou internationales que chez les populations de la plupart des pays d'Afrique et d'Asie du Sud-Est.

Par ailleurs, ne pensez-vous pas que, dans trop de pays, l'éducation de base en langue française a régulièrement décliné allant parfois jusqu'à s'éteindre ? Cette question a été évoquée, je crois, au sommet de Cotonou.

Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, si cette éducation de base m'apparaît personnellement comme un gage de la pérennité de la communauté francophone, un autre élément me semble être de première importance : l'audiovisuel. Je me réjouis que les crédits

affectés aux programmes audiovisuels permettent de poursuivre l'exécution du plan programmé pour cinq ans par le Conseil audiovisuel extérieur de la France.

Plus généralement, les autoroutes de l'information me semblent constituer un autre enjeu immense pour la francophonie. Elles seront un formidable vecteur de diffusion de notre langue et de notre culture sur le plan international. C'est un outil qui va modifier durablement les rapports de force culturels entre les Etats. Il faut s'y préparer, c'est-à-dire faire en sorte que le développement irréversible de ces moyens de communication se fasse pour le plus grand profit du français et de ceux qui parlent français à travers le monde.

On ne peut imaginer des autoroutes sans la participation des Français. Or, il suffit de consulter Internet pour constater que ce réseau diffuse encore très peu d'informations sur des thèmes français ou francophones. Il offre des dizaines de pages de références sur Shakespeare, mais Proust lui est inconnu. Seuls, les pays mettant rapidement en place leurs autoroutes et leurs bases de connaissances, pourront prétendre voir leur culture maintenir sa place parmi les nouvelles sociétés de l'information.

Pourquoi, alors qu'elle occupe le deuxième rang mondial pour les logiciels, la France ne serait-elle pas présente dans cette culture, dans cette économie des produits multimédias, de la numérisation et de l'interactivité ?

Notre pays a de bonnes chances de figurer dans le peloton de tête de cette compétition et donc d'en faire bénéficier la francophonie. Pour y parvenir, elle doit être capable de définir sans délai une stratégie ambitieuse mobilisant tous ses moyens.

En conclusion, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, je pense que nous nous accordons sur le fait que la francophonie offre une culture, une langue universelle, une ouverture au monde, tout en respectant la diversité. Elle ne veut pas uniformiser le monde mais, au contraire, le sortir du modèle unique anglo-marchand qui se répand. Elle est aussi un des moyens de rayonnement de notre pays.

C'est pourquoi je voterai un budget qu'il ne me paraît pas judicieux d'amender en diminution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Avant de donner la parole au dernier orateur inscrit, je vous indique, mes chers collègues, que nous entendrons cet après-midi, à quinze heures, M. le ministre des affaires étrangères.

La parole est à M. Philippe Martin.

M. Philippe Martin. Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, un récent sondage dans une revue hebdomadaire a mis de nouveau en évidence la montée de ce qu'il est convenu d'appeler l'« euroscepticisme ».

Qui sont les eurosceptiques parmi nos concitoyens ? Des déçus de l'Europe, des antieuropéens farouches ? Non ! Ce sont des inquiets. Et à ces inquiets, je voudrais que nos débats apportent des réponses.

Que pense l'eurosceptique, quand il constate que le Parlement européen, décide, en contradiction avec l'accord passé à Edimbourg, de supprimer une session à Strasbourg ? Que les représentants français à ce Parlement n'étaient pas tous présents pour défendre une volonté française qui dépasse les clivages politiques ? Que pense-t-il, enfin, quand il constate au chapitre 41-3 intitulé

« Promotion de Strasbourg capitale parlementaire européenne », que les crédits sont en baisse ? Il ne pense plus, il doute.

Pourtant il existe bien une volonté commune française de construire l'Europe et d'en défendre les acquis. Mais il nous faut le dire, le redire et le démontrer par nos actes, même si nous n'en avons pas tous une conception identique. Strasbourg, capitale européenne, est un symbole et je me demande si une bonne fois pour toutes ce symbole va cesser indéfiniment d'être remis en cause.

Parlementaire européen, je suis aujourd'hui persuadé que les mini-sessions à Bruxelles n'arrangent rien à l'affaire et j'aurais tendance à proposer que celles-là aussi se tiennent à Strasbourg.

Je remercie le président de la délégation, Robert Pandraud, pour l'amendement qu'il a présenté en commission des finances, visant à réduire la contribution française au budget de la Communauté, en signe de protestation.

Je le remercie aussi de l'initiative qu'il a prise l'an dernier de faire participer les parlementaires français des commissions concernées au Parlement européen, aux travaux de la délégation, initiative qui remédie au défaut de communication entre nos différents représentants et permet une communication plus générale des parlementaires sur ce qui se passe au niveau européen.

Dans ce domaine plus que dans tout autre, en effet, le défaut de communication entretient les inquiétudes de nos concitoyens. Il nous faut montrer que le chemin de la démocratie passe par une Europe plus forte et que c'est en cela que la mise en place de la monnaie unique est indispensable.

Mais que répondre aux interrogations de ceux qui constatent que cette monnaie unique ne concernera que les pays de l'Union pouvant répondre aux critères de convergence, et qui doutent de la volonté réelle, pour l'avenir, des pays qui ne peuvent pas aujourd'hui y satisfaire ?

Quelles sanctions ? Pour quelle efficacité ? Car cette monnaie n'aura de sens que si nous nous plions tous à la même discipline, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Que répondre à ceux qu'inquiètent les déclarations du président de la Bundesbank, selon lequel, après la mise en place de la monnaie unique, les Etats participants devront abandonner leur souveraineté fiscale ? Quelle est l'avis du Gouvernement sur ce point ?

L'élargissement de la Communauté n'est pas non plus toujours bien perçu. Un vigneron me disait récemment : « D'accord pour une Europe à vingt-cinq, mais elle ne fonctionne déjà pas à quinze alors à vingt-cinq... »

Notre crédibilité est en jeu. Nos concitoyens – et nous pouvons tous le constater – ne s'intéresseront réellement à l'Europe que lorsqu'ils auront la sensation que l'Europe s'intéresse réellement à eux. Ils attendent autre chose qu'une supra-autorité. Ils attendent que l'on s'intéresse à leur vie, à leurs difficultés quotidiennes. Ils attendent de nous que nous soyons pratiques et efficaces. Mais ils entendent aussi que ce qui est du ressort de la souveraineté nationale le reste. Or j'ai la très nette impression que la sensibilité sur ce sujet est à fleur de peau.

Nous avons la chance, après la présidence française, de pouvoir montrer à nos concitoyens les actions positives qui ont été menées. Ce message pourtant ne semble pas être passé. Le Gouvernement doit s'attacher à faire partager ses positions et ses actions au plus grand nombre. Il doit le faire pour que la légitimité des institutions nationales et européennes ne soit plus mise en cause.

Nous avons aussi la chance de bien connaître aujourd'hui les défaillances de notre Europe. Le rôle du Parlement européen ne doit plus pouvoir être contesté. A l'instar des parlements nationaux, il doit être l'expression démocratique des peuples européens et perdre cette image, qui en arrange plus d'un, de « parlement déconnecté ».

Je ne suis pas certain que renforcer le rôle des parlements nationaux ne se fera pas au détriment du Parlement européen. Mais je suis certain par contre que les parlementaires européens souffrent d'un manque de compréhension et de soutien de notre Parlement national à leurs actions.

Nous avons la chance, disais-je, de connaître les défaillances de notre Europe. La conférence intergouvernementale devrait permettre pour partie d'y remédier.

Contre les pessimistes – mais pas contre les euroscéptiques, qui se posent, à mon avis, les bonnes questions –, monsieur le ministre, vous pouvez compter sur mon total soutien, à Paris, Strasbourg et Bruxelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Affaires étrangères, affaires européennes et francophonie (*suite*).

Affaires étrangères :

M. Michel Inschuspé, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 1) ;

M. Didier Bariani, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 2272, tome I) ;

M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2273, tome I).

Affaires européennes :

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 3).

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 2272, tome III).

Relations culturelles internationales et francophonie :

M. Jean Bardet, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome I) ;

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 2272, tome V).

Immigration :

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 2272, tome IV).

Coopération.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 2) ;

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 2272, tome II) ;

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2273, tome II).

Suite des crédits des anciens combattants et victimes de guerre et article 64.

M. Claude Gatignol, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 10) ;

M. Georges Colombier, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome II).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*